DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10° Législature

TROISIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1992-1993

(4° SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du mercredi 29 septembre 1993



SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

 Travail, emploi et formation professionnelle. – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3393).

DISCUSSION GÉNÉRALE (suite) (p. 3393)

11

MM. Régis Fauchoit,
George Hage,
Jean-Yves Le Déaut,
René Couanau,
Paul Vergès,
Jean-Paul Anciaux,
Didier Mathus,
Yves Coussain,
Pierre Petit,
Ernest Moutoussamy,

MM. Bruno Bourg-Broc,
Bernard Davoine,
M^{mc} Roselyne Bachelot,
MM. Jean-Pierre Philibert,
Olivier Darrason,
Michel Hannoun,
Frédéric Jalton,
Jean Rosselot,
Claude Goasguen,
Pierre Pascallon,
Raymond Lamontagne,
Jean-Paul Virapoullé,
Jean Geney.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. Ordre du jour (p. 3416).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

La séance est ouverte à dix heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

TRAVAIL, EI/IPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE

actività a Suite de la discussion d'un projet de loi sit

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi quinquennale relatif au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle (nº 505, 547).

Hier soir, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits.

Discussion générale (suite)

M. le président. Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Régis Fauchoit

M. Régis Fauchoit. Monsieur le président, monsieur le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, mes chers collègues, au risque de réduire encore mon temps de paroie, je souhaite avant tout faire part de mon désappointement devant le temps dérisoire – cinq à dix minutes! – imparti à chacun pour permettre à la représentation nationale d'exposer ses analyses et le fruit de ses expériences.

Certes, ce n'est pas ici et maintenant que nous réglerons le problème du chômage mais ne mérirait-il pas, compte tenu de son importance, une at ation patticulière?

Au moment où les uns et les autres souhaitent redonner au Parlement un rôle accru au sein de la vie politique du pays, c'est bien mal s'y prendre.

Fort heureusement, les grands quotidiens nationaux nous permettent de trouver d'autres tribunes!

On entend trop peu souvent analyser le chômage de façon globale, au moment même où nous atteignons un seuil critique, c'est-à-dire au moment où l'Erat ne peut plus supporter volontairement un volant important de chômeurs sans dommages.

De fait, après avoir été un problème économique, puis être devenu une question sociale, le chômage est désormais un enjeu politique.

Il existe dans la mesure du chômage des incertitudes qui, je crois, sont à prendre en compte. Par exemple, seul le stock est comptabilisé, la durée est négligée. Or la durée moyenne est passée en France de trois mois en 1974 à plus d'un an en 1992.

Quelle est la réalité chiffrée du chômage?

En ce domaine, et cela ne fait illusion pour personne, les statistiques et chiffres du chômage sont tronqués. Audelà des chiffres officiels, c'est à 4 500 000 chômeurs qu'il faut situer aujourd'hui le chômage!

De plus, les occupations du type contrat de formation en alternance ou travail intermittent ne signifient pas pour autant qu'on échappe au chômage; ce sont souvent des expressions du travail précaire.

Il y a aujourd'hui une dissociation entre la crise économique et le chômage. Et tant que nous n'en aurons pas pris conscience et que nous n'aurons pas inscrit cette dissociation dans les esprits, nous ne pourrons pas utiliser d'outils réellement efficaces pour lutter contre le chômage, qui est devenu un problème structurel, pour une grande part, indépendant du taux de croissance.

Le chômage n'est donc plus le seul-résultat d'une récession, et une croissance importante, même de 3 ou 4 p. 100 du produit intérieur brut ne le ferait pas diminuer de façon significative.

D'où la nécessité de le gérer autrement.

Force est de constater, en effet, que les inquiétudes en matière de chômage ne manquent pas. Les facteurs structurels sont puissants. Je n'en citerai qu'un.

Lorsqu'il existe des capacités de production inemployées, comme c'est le cas en France, une augmentation de production peut être obtenue sans accroissement ou avec un faible accroissement des effectifs. Augmenter la productivité, c'est bien, c'est même souhaitable. Arrêtons de critiquer en disant que cela « tue l'emploi » et observons plutôt l'usage qui est fait de cette augmentation de production.

Aux facteurs structurels s'ajoutent des facteurs conjoncturels. Là aussi, je n'en citerai qu'un. Outre l'insuffisance du taux de croissance de l'économie nationale, il faut souligner le fait que les exportations représentaient, en 1992, 22 p. 100 du PIB. La sensibilité française à la conjoncture de ses partenaires est donc élevée et le faible taux de croissance de leur économie explique assez largement la montée du chômage chez nous au cours de 1992.

Ensuite, les prévisions ne sont guère réjouissantes: l'OCDE annonce pour 1994 un taux de chômage de 12,1 p. 100, contre 10,2 en 1992. Et, quel que soit le taux de fécondité retenu dans les projections, aucune baisse de la population active n'est à espérer avant l'an 2000.

Par ailleurs, quel que soit le taux de croissance à venir, des études montrent qu'aucune remontée de l'emploi dans le secteur marchand n'est à espérer avant 1995, d'autant que – faut-il le rappeler? – la crise alimente la crise. Ce mouvement est accentué par la déconnexion croissante entre l'espace économique des firmes et l'espace juridique et territorial des Etats.

Nous assistons depuis la crise à un changement profond de logique de croissance. Les Trente Glorieuses ont été la base d'une croissance qui était le moteur d'une répartition des richesses et des emplois au sein de la population nationale. Elles ont permis que tous les gens puissent accéder à la société de consommation et à une forme de bien-être. Depuis, nous sommes passés à une logique de croissance pour la croissance où l'augmentation du PIB n'apporte rien en soi. La compétitivité est MODERNINEE NATIONALE - 1 SEANCE DO 25 SEI TEMBRE 1995

devenue un objectif ultime; tout se passe comme si on avait oublié pourquoi on la recherchait à l'origine. On assiste à une perte de sens de l'activité économique.

Toute vérité est bonne à dire ici. Si l'on veut s'attaquer aux racines du problème, on est tenté de montrer du doigt les politiques des entreprises, d'abord parce que le licenciement est trop souvent la solution de facilité pour une entreprise qui veut baisser ses coûts.

Comme l'a écrit récemment Jean-Michel Normand, « quels que soient les plaidoyers des chefs d'entreprise, force est de reconnaître que le recours à des solutions alternatives aux licenciements n'est pas assez sérieusement recherché ».

De fait, on peut constater un certain nombre de dérapages qui minent gravement la situation de l'emploi. Nous avons au contraire besoin d'un contrôle et d'une sévérité accrus.

L'économie fonctionne dans un système de type fordiste qui ne s'auto-alimente plus. Aujourd'hui, en économie ouverte, les transferts de richesses sont beaucoup plus complexes. L'entreprise est préoccupée par sa rentabilité et est gérée à court et moyen terme. Seul un acteur qui agit au plan macroéconomique – pourquoi pas l'Europe? – peut créer les conditions d'une nouvelle régulation.

Il y a plusieurs jours, on a annoncé le licenciement de quelque 13 000 employés des entreprises publiques. Le Premier ministre a fait appel à la bonne volonté des dirigeants, tout en exigeant que les licenciements secs soient, à l'avenir, évités le plus possible. Cette disposition est certes louable, mais rappelez-vous que, en octobre 1992, le regretté Pierre Bérégovoy avait fait la même démarche... Une telle mesure est donc sans effet à long terme car nous n'avons pas un système suffisamment contraignant pour imposer aux entreprises de respecter les règles qui s'appliquent.

Pourquoi? Voilà un point sur lequel on ne met pas suffisamment l'accent. Les inspecteurs du travail sont aujourd'hui incompétents pour déceler si un licenciement est bien un licenciement économique et s'il ne cache pas plutôt un licenciement stratégique.

Je propose la création d'un corps d'inspecteurs financiers qui, aux côtés des inspecteurs du travail, seront à même de déchiffrer la réalité des comptes des entreprises, auxquelles la qualité de leurs services comptables et financiers permet des écarts sensibles par rapport à la législation: l'inspecteur du travail ne peut souvent que valider faute de moyens d'appréciation.

La proposition que je fais s'inspire de l'adage « confiance n'exclut pas contrôle ». Il serait temps que nous ayons le courage de nos décisions. Pourquoi ne pas avouer clairement que le non-respect de la loi est un des problèmes les plus importants auxquels nous ayons à faire face dans notre société ?

- M. le président. Pourriez-vous vous diriger vers votre conclusion, mon cher collègue?
- M. Régis Fauchoit. Je suis frustré, monsieur le président, mais je l'avais dit au début de mon intervention...
 - M. le président. Vous l'aviez effectivement prévu!
- M. Régis Fauchoit. Je vous ferai parvenir la totalité de mon intervention, monsieur le ministre.

En conclusion, je tiens à attirer votre attention sur le fait que, malgré vos concertations avec les partenaires sociaux - qui dit concertation ne dit pas approbation -, votre loi est très décriée et peut être un facteur grave de

mécontentement populaire. Ce mécontentement, en dépit de cotes de popularité qui sont d'ailleurs surfaites, ne manquera pas de se manifester.

- M. Louis de Broissia. Or verra!
- M. le président. La parole est à M. Georges Hage.
- M. Georges Hage. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs les députés, dès l'exposé des motifs, l'ambition affichée du projet est claire: « La présente loi quinquennale est une loi de société. » Pour autant, la perspective qu'elle trace ne reçoit visiblement pas l'adhésion souhaitée.

Que contient donc ce projet que repoussent, d'un même mouvement, et majoritairement, les membres du Conseil économique et social, du Conseil supérieur de l'éducation, du Conseil national de la formation professionnelle et du Comité de coordination des programmes régionaux de formation professionnelle, pour ne citer que ces quelques instances?

- M. René Couanau. Toujours les mêmes les de les des des
- M. Georgos Hage. M. Christian Saint-Etienne, universitaire et banquier il s'agit d'un « et » de juxtaposition –, se livre à une analyse dans un article-récent paru dans un journal. Je le cite: « Pour les pays qui, comme la France, n'ont pas su se constituer des réservoirs de main d'œuvre, la progression de la productivité est une source constante de difficultés sur le matché du travail. »

D'autant plus que les progrès dans le domaine des communications et télécommunications ont élargi la gamme des productions qui ont fait l'objet d'un échange international et peuvent être délocalisées. Le travail non qualifié et certaines formes de travail qualifié entrent ainsi en concurrence.

Plus de 3 millions de chômeurs ne suffiraient donc point pour constituer le réservoir de main-d'œuvre qu'attend le CNPF!

Pour M. Saint-Etienne le postulat de départ est simple. Je le cite de nouveau : « La réalité centrale qui rend illusoire le partage du travail au sens premier du terme, c'est qu'il n'y a plus de fongibilité entre le travail qualifié et le travail non qualifié; ils ne sont tout simplement plus de même nature. On peut imaginer des formes de redistribution de la charge de travail au sein des travailleurs qualifiés et au sein des travailleurs non qualifiés, mais pas d'une catégorie à l'autre. Et la tentation sera de plus en plus irrésistible de "charger" les gens très bons et très expérimentés, en les récompensant par des revenus et une promotion sociale appropriés, et de se "débarrasser" des autres en sous-traitant les activités à faible valeur ajoutée. »

En clair, la tentation sera de plus en plus irrésistible de créer une minorité suroccupée aux revenus élevés face à une majorité sous-occupée et sous-rémunérée.

« Contrarier ce processus », poursuit M. Saint-Etienne, « ne serait même plus efficace en termes d'emplois car cela tuerait les activités économiques, soumises à une concurrence internationale exacerbée. La seule marge de manœuvre est de mener une politique macroéconomique et une politique de formation visant à concentrer l'offre et la demande de main d'œuvre qualifiée sur le territoire national ».

Cette analyse constitue un excellent révélateur du projet de société ultra-libérale dans lequel s'inscrit ce plan quinquennal pour l'emploi. Elle éclaire l'objet du titre III consacré à la formation et à l'insertion professionnelle des jeunes. C'est déjà au nom de la diversité et de l'hétérogénéité grandissance des publics scolaires et des rythmes de l'enfant qu'ont été mises en œuvre toutes les réformes du système éducatif, à partir de la loi d'orientation sur l'éducation de 1989. Nous prenons en compte ces questions réelles mais l'individualisation des parcours scolaires n'allait-elle pas de pair, si elle ne les annonçait pas, avec les coups portés au code du travail pour imposer précarité, flexibilité, mobilité et toutes les formes diverses de sous-rémunération introduites depuis ?

Jusqu'à présent mise en échec, la tentative de faire participer le CNPF aux destinées des universités sous couvert d'autonomie, et le projet de financement public des investissements de l'enseignement privé n'étaient-ils pas en parfaite cohérence avec les objectifs assignés à ce proiet?

Monsieur le ministre, le retour à l'apprentissage dès quatorze ans, prévu à l'article 36, le retour à l'orientation scolaire, avec information patronale sur l'apprentissage, prévu à l'article 37, dès la classe de cinquième, suggérés par le rapport Cambon et appelés de tous sessiveux par un ministre de l'éducation assimilant, par un jeu de mots que je trouve désagréable, le « collège unique » à un « collège inique », l'atteinte, d'inspiration réactionnaire, à la scolarité obligatoire jusqu'à seize ans, ne constituent-ils pas, en même temps qu'un recul de civilisation, la possibilité d'accroître ce volant de main d'œuvre qui ferait encore défaut au CNPF? Poser la question, c'est y répondre.

Imposer ces mesures contre l'avis de tous les intéressés, n'est-ce pas institutionnaliser une voie de l'échec en prétendant la combattre ? C'est créer une voie d'exclusion et de marginalisation pour des dizaines de milliers de jeunes.

Que signifie l'article 38 du projet de loi, qui crée dans les établissements d'enseignement du secondaire et du supérieur des centres privés de formation d'apprentis, sinon la volonté d'une sujétion précoce à l'idéologie et aux besoins patronaux (Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre) tout en utilisant les moyens des LEP et des IUT, tant en locaux qu'en personnels, pour mettre en place une filière unique de formation professionnelle sous contrat de travail?

M. Cambon le dit explicitement : « Il serait aberrant de construire et d'équiper des CFA neufs en laissant inoccupé le potentiel existant. » Il conclut : « La solution raisonnable est donc de faire participer à l'apprentissage les lycées professionnels », étant toutefois précisé que « l'alternance sous statut salarié dans les LEP et les universités exige que les enseignants continuent à être rémunérés par le budget de l'éducation nationale. »

Voilà donc programmée la suppression des enseignements professionnels du système public d'éducation, suppression confortée par d'autres dispositions, dont la moindre n'est pas le transfert aux régions de la responsabilité d'ensemble de la formation et de l'insertion professionnelle des jeunes, le tout sans augmenter la participation financière de l'Etat non plus que celle des entreprises. Ces dernières, en sus d'une maîtrise de contenus de formations à usage immédiat et sans valeur nationale, bénéficieraient de plusieurs milliards de francs, sous forme d'exonérations de cotisations sociales et d'avantages fiscaux.

Simultanément, serait ouverte la voie de la remise en cause de la valeur nationale des diplômes, de la cohérence nationale des objectifs et contenus d'éducation et de formation, et de l'accentuation des inégalités régionales.

S'appuyant sur l'idée fallacieuse que la formation professionnelle dispensée au sein du système éducatif serait en grande partie responsable du chômage des jeunes - de l'intox, en somme -, cette tentative de mise en place d'une filière unique de formation sous contrat d'apprentissage ou d'insertion passe sous silence les efforts du service public pour augmenter de façon spectaculaire le nombre des diplômés, tout en diminuant celui des exclus, pour améliorer et rénover les qualifications, pour prendre en compte l'entreprise et le monde du travail. Ces résultats doivent beaucoup à l'attachement des personnels au service public d'éducation malgré une insuffisance persistante de moyens.

Est aussi passé sous silence le fait que les entreprises, dans de nombreux secteurs, sont incapables d'offrir aux jeunes des emplois qualifiés correspondant à leur effort de formation et à leurs diplômes, tandis que le chômage des cadres ne cesse de progresser.

Sont enfin occultés la suppression dans l'enseignement professionnel de 750 emplois à la rentrée, la fermeture de de 300 000 places en CAP et les choix de professionnalisation de certaines formations techniques.

Pour tous ceux que nous avons reçus et écoutés, comme pour le Conseil supérieur de l'éducation, s'impose une décision immédiare : retirer le titre III de ce projet pour étudier toutes les possibilités d'amélioration de la formation initiale des jeunes. Le chantier est vaste, les difficultés à surmonter nombreuses, mais la volonté de « s'y mettre », de relever les manches pour aboutir est présente chez tous nos interlocuteurs. Alors que cette compétence et cette disponibilité pour construire du neuf existent, le monde éducatif n'a même pas été entendu, et encore moins reçu, à commencer par le ministre dit de l'éducation!

Je soulignerai pour conclure trois aspect qui constituent autant d'interrogations.

En 1992, les entreprises ont bénéficié de cadeaux fiscaux supérieurs à 500 millions de francs sous forme d'un crédit d'impôt-formation. C'est l'équivalent d'une allocation de rentrée scolaire de 2 000 francs par enfant, pour tous les enfants, du cours préparatoire à la classe terminale. Quelle manne!

En 1993, les entreprises seront dégrevées de près de 50 milliards de francs de charges sociales et fiscales, notamment pour conclure des contrats d'apprentis age ou des stages dits d'insertion. Que ne ferait-on pas avec une telle somme pour rénover et moderniser l'enseignement technique et professionnel et combattre l'échec scolaire?

Ne serait-il pas plus efficace de consacrer 10 p. 100 du temps de travail dans les entreprises à la formation continue, pour anticiper les mutations technologiques, plutôt que de licencier à tour de bras, notamment au prétexte de l'inadaptation à l'emploi?

Je conclus, monsieur le président.

M. le président. Je m'en réjouis.

M. Georges Hage. Il y a manifestement d'autres choix possibles que ceux que ce projet prétend imposer. Les députés communistes en sont porteurs. Ils entendent les développer ici même au cours de la discussion et combattre en tout état de cause un dispositif de formation et d'apprentissage au service d'un projet de société, mais d'un projet de société éclatée! (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. le président. La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut.

- M. Jean-Yves Le Déaut. Monsieur le ministre, je ne pourrai pas être plus critique que ne le sonc certains de vos amis qui doutent de l'efficacité du plan que vous nous présentez. La presse ne relate-t-elle pas aujourd'hui la cruauté de M. Péricard? (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)
- M. Michel Péricard, président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Oh!
- M. Jean-Yves Le Déaut. Ce n'est pas moi qui l'ai écrit...

Lors des dernières élections, vous avez été très critique à l'encontre du gouvernement précèdent s'agissant du chômage. Or, et malheureusement, pour les six derniers mois les chiffres confirment l'aggravation du chômage: 200 000 chômeurs supplémentaires. En dépit des critiques qui peuvent leur être adressées, les contrats emploisolidarité ont permis de régler un certain nombre de problèmes dans nos départements, notamment pour les chômeurs de longue durée non qualifiés. Actuellement, on assiste à un véritable filtrage des attributions de CES par les directions départementales du travail et de l'emploi. Les départements ont reçu pour consigne d'attribuer moins de CES que par le passé, il faut le savoir.

Après le temps des promesses, voici donc revenu le temps des dures réalités. L'arme choisie n'est pas adaptée aux enjeux, avez-vous dit hier, madame, messieurs les rapporteurs, monsieur le président de la commission. En effer! Il aurait fallu des mesures immédiates et non des mesures étalées sur cinq ans avec renvoi aux calendes grecques pour certaines. Il aurait fallu aborder simultanément le problème de la relance de l'activité économique, du partage du travail, de la modification de la fiscalité et peut-être surtout, dans un monde où certains travaillent alors que d'autres sont au chômage, de la meilleure répartition des richesses de la nation.

Le texte ne contient pas de mesures fondamentalement novatrices. Il obéit à mon sens à une double logique. D'une part, à une logique d'abaissement du coût du travail sans contrepartie en matière de création d'emplois et de maintien de l'emploi. C'est la plus forte critique émise par les organisations syndicales et par le Conseil économique et social. D'autre part, à une logique de flexibilité dans l'organisation et l'aménagement du temps de travail, sans cette contrepartie-là au niveau de la réduction du temps de travail.

Une telle orientation implique, monsieur le ministre, d'abord la précarisation de la situation des salariés dans un certain nombre d'entreprises puisqu'il y aura pression sur l'emploi, ensuite des salaires tirés vers le bas – toutes les organisations syndicales en parlent – car à partir du moment où les exonérations seront limitées aux bas salaires les entreprises auront tendance à moins payer. Certaines mesures provoqueront une valse des embauches er des licenciements, au risque d'entraîner des difficultés supplémentaires pour la protection sociale – c'est même l'une de vos collègues qui le disait, monsieur le ministre.

Au lieu d'un plan parcellaire, il aurait fallu une réflexion globale. En effet, si la croissance est bloquée, ce n'est pas uniquement dans notre pays: elle est bloquée à l'échelle mondiale! Et même si l'on revient à des niveaux de croissance connus dans le passé, le développement technologique est devenu tel que nous ne retrouverons plus le plein emploi, nous le savons bien, tout comme nous savons que les exigences de la rentabilité sont tellement fortes à l'heure actuelle que le nombre des emplois dans les secteurs industriels et dans le secteur tertiaire

n'atteindra plus les niveaux antérieurs. Le phénomène se cumulera avec la baisse des emplois dans l'agriculture ou dans d'autres secteurs de notre économie.

Quand le produit intérieur brut d'un pays augmente il est nécessaire de partager le travail et les richesses. C'est d'abord aux entreprises publiques qu'il appartient de montrer l'exemple. Comment voulez-vous, en effer, que nous soyons crus quand, au moment même où nous parlons, ces entreprises, entre autres, procèdent à des licenciements? Voici deux exemples que j'ai relevés ces trois derniers jours.

Au moment où nous discutons du plan quinquennal pour l'emploi les caisses d'épargne ferment - allant à l'inverse de ce qu'avait annoncé le Premier ministre lors de son discours d'investiture - dix-huit guichets en Lorraine. Certaines personnes seront donc licenciées de ce fait.

Hier, arrivant de Nancy par le train, j'ai voulu acheter des tickets de métro à la gare de l'Est. Dix personnes étaient avant moi. Il m'a fallu au moins dix minutes pour arriver à la caisse. En effet, un seul guichet sur quarre était ouvert. Et qui se trouvait à la caisse? Une stagiaire de la RATP en formation! Monsieur le ministre, je n'aborderai pas la question de la technologie à la SNCF qui remplace les hommes par des machines. En tout cas, dans le cadre d'une démarche globale, il faudrait envisager une meilleure répartition de l'emploi dans les services publics.

Il faudrait, d'ailleurs, financer le travail et non le chômage. Si on commençait à répartir les 350 milliards de francs actuellement consacrés à l'accompagnement des problèmes dus à la situation de l'emploi dans notre pays entre ies 5 millions de personnes rejetées à la périphérie de la vie, on arriverait déjà à 60 000 francs par personne en moyenne. Une aide supplémentaire de l'Etat permettrait de rendre une dignité à certaines de ces personnes rejetées. Une véritable « ligne Maginot » sépare ceux qui ont un emploi de ceux qui n'en ont pas.

S'agissant des missions locales, le texte proposé marque un certain progrès.

M. Michel Péricard, président de la commission. On voit le scientifique qui apprécie! (Sourires.)

M. Jean-Yves Le Déaut. Il faut former, soutenir et accompagner les jeunes, y compris les moins qualifiés.

Alors nous disons oui à un guichet unique, oui à la décentralisation. Mais, de grâce, pas avec une mission déléguée à l'ANPE! En cela le texte n'est pas bon. Ce sont les communes qui doivent avoir la compétence de l'accueil, de l'information, de l'orientation et du suivi des jeunes en collaboration avec l'Etat, l'ANPE, la région et les collectivités concernées. Le Conseil écononomique et social, mais aussi toutes les organisations syndicales estiment que c'est en ayant une approche globale, en faisant travailler ensemble les partenaires des collectivités locales, des administrations, des organismes consulaires, des organismes patronaux ou des syndicats, que l'on pourra régler le problème de l'emploi des jeunes. Nous sommes pour la décentralisation, pour le guichet unique, je le répète. A cet égard, les technocrates qui préparent les textes dans notre pays semblent vouloir réinventer la roue! Car le guichet unique existait déjà dans les missions locales.

Je m'en tiendrai là. J'ai déjà indiqué que je partageais certaines des critiques qui ont été formúlées par des rapporteurs ou président de commission appartenant à votre majorité. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste.)

- M. Denis Jacquat, rapporteur. Très bien!
- M. le président. La parole est à M. René Couanau.

M. René Couanau Monsieur le ministre, notre pays n'en peut plus du chômage. Le chômage n'est plus cette situation, dramatique déjà mais souvent temporaire, que connaissaient les générations précédentes et qui intertompait pour quelque temps la vie de travail.

Le chômage devient un état. Une nouvelle catégorie socioprofessionnelle est née, hélas, sous le nom de CLD:

« chômeurs de longue durée ».

Plus encore, le chômage est aux portes des écoles et des universités comme une insupportable « orientation non professionnelle ». Et des centaines de milliers de nos concitoyens sont distingués des autres, de ceux qui ont, eux, un emploi vrai, par une sorte de carte d'identité nouvelle portant : CES, RMI, préretraité, congé de conversion, stagiaires en tout genre... J'en passe et des pires !

Le chômage s'est installé et, pourquoi ne pas le dire monsieur le ministre, l'on risque parfois de s'installer dans le chômage. Le licenciement, « sec » ou pas – quelle élégance! – devient le seul élément de flexibilité de l'entreprise et le contrat à durée indéterminée le rêve inacces-

sible pour beaucoup!

Aucune société ne peut résister longtemps à une telle négation de la dignité humaine et à la stérilisation des forces physiques, intellectuelles et morales d'une partie croissante de ses membres.

Le comble serait qu'aujourd'hui on fasse porter à la majorité actuelle qui gouverne le pays depuis quelques mois la responsabilité de cette triste évolution dont l'aggravation a quand même coïncidé avec cinq années de gestion socialiste! (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

- M. Hervé Novelli, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges. Très juste!
- M. René Couanau. Ont peut bien ces jours-ci par un reflexe connu, le seul qui unisse encore la gauche, appeler Zola à la rescousse...
- M. Henri Emmanuelli. Un nain vient de citer un géant!
- M. René Couanau. ... on ne masquera ni les erreurs ni les fautes de cette gestion, concomitante certes avec des bouleversements profonds de l'économie mondiale mais qui aura été incapable d'y adapter et d'y préparer notre économie et notre société.
 - M. Hervé Novelli, rapporteur pour avis. Bravo!
 - M. Jean-Pierre Balligand. Ça va déjà mieux!

M. René Couanau. Notre majorité et votre gouvernement, monsieur le ministre, entendent précisément prendre le contre-pied de la politique précédente.

Bien sûr le Gouvernement doit travailler dans l'urgence pour endiguer, réparer les dégâts et colmater les brèches. Mais il doit en même temps attaquer pour les détruire – je dis bien attaquer et non pas contourner – les obstacles qui se dressent devant la création d'emplois et qui font que la France, à conditions économiques égales, crée moins de travail que ses partenaires.

Et voilà précisément la difficulté de la démarche et les ambiguïtés auxquelles il convenait d'échapper.

Première ambiguïté à éviter: celle qui consisterait à confondre une politique économique pour l'emploi et une politique sociale et administrative de l'emploi. La première échappe à votre ministère et c'est bien là la difficulté de votre rôle, monsieur le ministre, puisque la véritable action pour l'emploi réside dans la politique

économique, financière, fiscale, européenne, d'aménagement du territoire, donc dans une action globale. Sans croissance économique, sans marchés, sans commandes, pas d'emplois. Disons-le clairement et n'abusons pas l'opinion par des artifices dont le pouvoir socialiste s'étair fait l'expert.

Seconde ambiguïté à éviter : confondre le traitement social du chômage avec des mesures destinées soit à lever des obstacles structurels à l'emploi, soit à dégager de nouvelles pistes pour l'emploi. Les trois domaines, monsieur le ministre, ne relèvent pas de la même logique ni de la même démarche. L'un est social et relève de la solidarité, les autres sont des problèmes de société et relèvent de la réforme.

Puis-je vous dire, monsieur le ministre, qu'en voulant trop bien faire peut-être, et pour longtemps puisque votre projet est quinquennal, votre texte prend le risque d'apparaître incomplet à force de vouloir trop embrasser ou niême contradictoire en voulant atteindre des objectifs différents?

Ayant examiné de très près, vous le savez très bien, et dès sa préparation, le dispositif que vous proposez, je me suis, pour simplifier, posé trois questions.

Première question : ce projet répond-il bien à la nécessité urgente d'encourager l'embauche et d'inciter à la création d'emplois ?

M. Jean-Pierre Balligand. Non!

M. René Couanau. Trois sortes de moyens sont préconisés ici. Sur les deux premiers, à savoir aménager les conditions de travail et le temps de travail en espérant ainsi dégager des emplois et faciliter la création des emplois dits « de service », d'autres orateurs de mon groupe et les rapporteurs s'exprimeront ou se sont exprimés.

Notre impression générale, monsieur le ministre, est que le texte reste très en-deçà des attentes, et même des recommandations de la commission Mattéoli : par exemple, il néglige le grand débat sur la réduction du temps de travail et sur la productiviré et il fait l'impasse sur la révolution culturelle profonde qui s'amorce et qui affectera durablement nos sociétés et nos rapports avec le travail.

Je n'insisterai donc que sur le troisième moyen. Il répond à une volonté affirmée de notre majorité: alléger le coût du travail en exonérant les entreprises de la part de cotisations consacrée aux allocations familiales ou de la totalité des cotisations sociales pendant une certaine durée, à certaines conditions et dans certains secteurs géographiques limités.

L'objectif est le bon. Nous l'approuvons. Mais la marche pour y parvenir est-elle assez rapide? La méthode est-elle la plus sûre et la mesure est-elle bien ciblée? Permettez-nous, monsieur le ministre, d'émettre trois recommandations.

Premièrement : allez plus vite. Non pas parce que nous sommes, nous, pressés, mais parce que les chômeurs le sont, parce que les entreprises le sont. Le calendrier que vous proposez est trop étalé. A la fin de son application les emplois perdus risquent de se compter par dizaines de milliers et les entreprises mortes par milliers.

Deuxièmement: attention à ne pas « privilégier », si j'ose dire, les bas salaires dans l'exonération des charges. L'entreprise qui gagne est celle qui investit dans la qualification, dans l'innovation et la compétence. Ne prenez pas le risque de pénaliser celles qui ont fait ou font cet effort pat un effet pervers qui tirerait, pour ainsi dire, les qualifications et les salaires vers le bas. Nous préférerions,

quant à nous, que vous allégiez uniformément tous les salaires, à quelque niveau qu'ils soient, des cotisations d'allocations familiales, quitte à adopter, dans ces conditions, un autre calendrier et à financer cet effort par une réduction du financement actuel du traitement social du chômage.

Enfin, troisièmement, est-il bien raisonnable de ne demander aux entreprises, en échange de ces allégements, aucune contrepartie autre que l'espoir d'une embauche ou d'un non-licenciement? Vous avez parlé de loi de consensus, monsieur le ministre, le consensus n'est-il pas à ce prix? Et une contrepartie en matière d'apprentissage ou de formation professionnelle est-elle vraiment inacceptable pour les entreprises concernées?

Mme Muguette Jacquaint. Que d'interrogations!

M. René Couanau. Je me suis posé une autre question : votre projet met-il de l'ordre dans un traitement social du chômage complexe, souvent inefficace, voire injuste?

Les plans ont succédé aux plans depuis quinze ans, se superposant, modifiant un dispositif nécessaire mais cnéreux dont on doute quelquefois de l'efficacité. Faute de vouloir et de pouvoir remettre en cause profondément ce dispositif dans cette période de crise aiguë, vous simplifiez un peu, vous décentralisez modérément. Il faudrait cependant aller bien plus loin. Par exemple, simplifier encore davantage les mesures, les rendre « plus lisibles » comme on dit, mieux articulées, se poser la question de l'insertion véritable des bénéficiaires du RMI, gérer le passage des contrats emploi-solidarité à de véritables emplois de service et réintégrer en amont de la formation des jeunes des crédits considérables dépensés en aval pour compenser de façon souvent illusoire les carences de la formation initiale.

Dernière question: votre projet lève-t-il tous les obstacles structurels à l'emploi ou contribue-t-il au moins à le faire? Vous en identifiez quatre principaux dans la présentation de votre texte.

Le premier est relatif au coût du travail - j'en ai parlé et je vous ai dit nos souhaits à ce sujet - le deuxième est l'inadéquation de la formation professionnelle initiale et continue; le troisième, l'organisation du travail et le quatrième, l'organisation des services de l'emploi.

S'agissant de la formation professionnelle, nous ne pouvons, monsieur le ministre, que vous dire notre satisfaction sur deux points.

Premièrement, le rapprochement du terrain par la régionalisation des programmes de formation professionnelle des jeunes. Attendue depuis longtemps, cette décentralisation est bienvenue et répond à une proposition de l'UDF, mais elle reste encore limitée et lente.

Limitée, car elle ne concerne pas 3'une des puissances de la formation professionnelle, je veux parler de l'AFPA. Entre ce bastion public et les 36 000 organismes de formation privés, le pouvoir régional restera encore bien limité et la formation professionnelle encore lointaine et disparate.

Cette décentralisation est trop lente. Cinq ans pour réaliser ce petit pas qui pourrait être franchi tout entier dès l'année prochaine! Rien ne justifie cette lenteur. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Le deuxièrne point de satisfaction n'est pas mince. C'est l'affirmation d'un droit nouveau : celui de tout jeune à recevoir une formation professionnelle avant la fin de sa scolarité. Belle innovation! Qui a des conséquences considérables et qui ouvre enfin la perspective que nous souhaitions et que nous aimerions, monsieur le ministre, voir préciser davantage par votre projet : celle de la création, enfin, dans notre pays, d'une seconde filière noble de formation des jeunes, filière de l'alternance et de l'apprentissage, décentralisée, prenant appui à la fois sur l'école, le centre d'apprentissage et l'entreprise, et débouchant sur l'emploi. Il nous semble donc que vous pourriez, avec votre collègue de l'éducation nationale, surtout dans un projet pour cinq ans, marquer davantage votre détermination sur ce point. Car il s'agit là d'un grand projet d'intérêt national.

D'autres réponses structurelles, mais timides encore, sont esquissées par votre projet, notamment au titre II sur l'organisation du travail.

Votre volonté, et nous la comprenons, est de susciter le dialogue social et cela vous conduit à inciter plus qu'à légiférer.

Sincèrement, monsieur le ministre, les auditions auxquelles la commission des affaires sociales a procédé ne nous ont pas complètement convaincus – et c'est un euphémisme – ni de l'audace ni de la simple détermination des parternaires sociaux à s'engager dans cette voie. Les obstacles structurels sont parfois dans les têtes. Ils sont souvent aussi, dans notre pays, dans les situations acquises.

M. Jean-Pierre Balligand. Dans les portefenilles!

M. René Couanau. Je ne suis pas sûr que votre projet puisse venir à bout de certaines bastilles qu'à force de contourner, on risque bien de conforrer davantage.

Enfin, vous le savez, nous avons fait des propositions de meilleure organisation, de plus grande coordination, voire de fusion à terme des organismes chargés de l'emploi. C'est le bon sens et l'efficacité qui le commandent. Je pense notamment à l'ANPE et à l'UNEDIC, aux statuts si différents. Nous y reviendrons dans la discussion des articles.

Monsieur le ministre, beaucoup d'entre nous, attentifs aux grands courants qui parcourent le corps social attendaient, sur l'emploi et le travail, une grande loi de société. Vous nous proposez un texte d'étape.

M. Jean-Yves Le Déaut. Une étape de cinq ans!

M. René Couanau. Un texte qui, à la fois, complète un dispositif déjà lourd, le modifie quelque peu, ouvre de nouvelles pistes, mais qui ne refonde pas la maison. Un texte aussi, qui, par la recherche tenace du consensus, prend le risque de s'aligner sur le plus petit dénominateur commun.

Votre gouvernement a sans doute estimé qu'une grande loi de société ne se justifiait pas. Rien ne nous permet de penser que cela témoigne de sa part d'un défaut de clairvoyance. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Jean-Yves Le Déaut. Oh si!

M. René Couanau. Au contraire, sans doute la gravité de la situation économique, la lourdeur des déficits financiers, l'inconnue que représente l'évolution de l'économie européenne et mondiale placent-elles le Gouvernement devant la mécessité de la politique des petits pas.

Nous nous contenterons donc de constater que la discussion n'est pas tout à fait fermée. M. le Premier ministre et vous-même l'avez maintenue ouverte, en comprenant même que certains d'entre nous pouvaient être impatients. Le temps alloué à la discussion de ce projet permet aux parlementaires de l'UDF d'espérer. Au moins, nous ne désespérons pas tout à fait de vous convaincre de nous suivte. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Paul Vergès.

M. Paul Vergès. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, élu d'un département d'outre-mer, je dois dire que ce projet de loi, qui tente de faire face à la situation d'un pays développé dont le taux de chômage atteint aujourd'hui 11,1 p. 100, n'est pas de nature à résoudre les problèmes auxquels est confrontée La Réunion, où ce taux oscille autour de 35 p. 100. Un taux plus de trois sois plus élevé et dont le rythme d'augmentation s'accélère! Il m'apparaît évident, en effet, que le Gouvernement ne proposerait pas les mêmes dispositions si la France comptait 12 millions de chômeurs.

Or La Réunion connaît aujourd'hui, j'y insiste, un taux de chômage de 34,5 p. 100 au sens du Bureau international du travail et de 39,6 p. 100 au sens du recensement de la population. Le nombre de chômeurs y est déjà supérieur à celui des personnes travaillant dans le

secteur privé.

Le groupe outre-mer du XI^c Plan évoque un scénario selon lequel le nombre de personnes privées d'emploi dépasserait, dans quelques années, la totalité des actifs occupés, et ce quelle que soit la progression des transferts publics. Si une telle hypothèse se vérifiait, le point de non-retour serait atteint et la situation ne serait plus maîtrisable. Une mission de l'inspection générale des finances, après un séjour à La Réunion en 1991, concluait que toute mesure prise, aussi pertinente soitelle, serait alors inopérante.

Compte tenu de la gravité de ce constat et de l'urgence, nous demandons au Gouverncment et à l'Assemblée de consacrer très rapidement un débat spécifique à la situation dans les départements d'outre-mer, comme nous consacrons aujourd'hui un débat à la situation en France

métropolitaine.

Four leur part, et afin d'éviter ce scénario-catastrophe, les assemblées de La Réunion, conseil régional et conseil général, à l'écoute de l'ensemble des organisations protessionnelles et en concertation avec les services déconcentrés de l'Etat, ont élaboré l'an dernier un plan de développement global et cohérent qui tente d'ouvrir des voies novatrices pour résoudre le problème endémique du chômage

et du sous-emploi.

Il faut savoir que, durant les vingt dernières années, le produit intérieur brut de La Réunion a augmenté à un rythme deux fois plus rapide que le PIB français. Mais cette forte croissance économique n'a pas suffi pour endiguer la progression inexorable du chômage et du sousemploi, compte tenu notamment des conséquences de la crise mondiale et de la croissance démographique. Entre les recensements généraux de 1982 et de 1990, la population active a augmenté à La Réunion de 58 000 personnes, alors que la création nette d'emplois était de 28 000. Ce décalage structurel montre à l'évidence que les possibilités acruelles de l'économic réunionnaise ne sont pas de nature à faire face à la progression du chômage et du sous-emploi.

C'est en prenant en compte cette donnée que le plan de développement de La Réunion a formulé des propositions fondamentalement novatrices, articulées principalement, au-delà des voies suivies jusqu'à maintenant, autour de deux axes stratégiques nouveaux : d'une part, le développement d'industries exportatrices susceptibles de

briser les contraintes de l'insularité et de l'étroitesse du marché, grâce à des zones franches et à l'aménagement du coût global du travail; d'autre part, le développement d'une économie dite sociale, alternative à l'économie concurrentielle classique, dans laquelle est prévue la mise en activité de milliers de personnes pour le fonctionnement des services de proximité et surtout pour des travaux d'entretien d'un environnement très gravement menacé.

Les propositions pour le développement des activités à l'exportation ont fait l'objet en février 1992 – il y a plus de dix-huit mois – d'une expertise de la mission de l'inspecteur général Thill, dont le rapport a conclu à la faisabilité de ce plan dans le cadre des transferts financiers actuels, comme à l'urgence de son application.

Quant aux propositions relatives à l'économie sociale, nous notons avec satisfaction qu'elles font l'objet aujourd'hui d'un débat à l'échelle nationale. Je precise que ces propositions, que nous avons formulées il y a plus d'un an dans le plan de développement, se veulent réalistes et s'inscrivent dans le respect du principe de la neutralité budgétaire, renant compte de la réalisation de l'égalité sociale et de la progression démographique. Dans ce cadre, nous suggérons une réorganisation des transferts de solidarité sociale vers une utilisation en faveur du travail ou de l'activité, les personnes survivant aujourd'hui grâce à une allocation de solidarité se voyant offrir un emploi ou une activité normalement rémunérée. N'oublions pas qu'un emploi créé peut signifier un « RMiste » de moins. Or l'Etat verse actuellement à La Réunion un milliard de francs au titre des allocations de 45 000 familles inscrites au RMI, ce qui représente 10 p. 100 de la dotation globale de France.

M. le président. Pourriez-vous hâter votre conclusion, monsieur Vergès ?

M. Paul Vergès. Je conclus, monsieur le président.

Un emploi durable créé peut signifier également un titulaire de moins sur les 25 000 CES de l'île, dont l'Etat assure 80 p. 100 de la rémunération.

J'espère donc que les propositions que nous avons élaborées seront bientôt examinées par le Gouvernement et se concrétiseront très rapidement par des dispositions réglementaires, législatives et budgétaires. C'est selon nous l'esprit de l'article 52 du projet de loi, qui prévoit une redéfinition en profondeur du dispositif pour son application aux départements d'outre-mer. Toute tentative visant à appliquer mécaniquement ou même à adapter un texte prévu pour un pays développé à un territoire sous-développé ne pourrait avoir que des conséquences limitées et inopérantes à terme. C'est pourquoi, monsieur le ministre, nous souhaitons que le réexamen en profondeur du dispositif pour les départements d'outre-mer intervienne dans un meilleur délai que celui prévu à l'article 52.

L'urgence de trouver des solutions originales et spécifiques pour résoudre le problème global du mal-développement, du sous-emploi et du chômage ne peut plus être ignorée, même si ce problème se pose à 8 000 ou 10 000 kilomètres de Paris. Les départements d'outre-mer se trouvent aujourd'hui à un carrefour de leur histoire. Laissez-moi espérer que la reptésentation nationale et le Gouvernement seront également à ce rendez-vous. (Applaudissements sur divers bancs du groupe République et liberté et sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La patole est à M. Jean-Paul Anciaux.

M. Jean-Paul Anciaux. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la formation professionnelle représente un enjeu national de première importance. D'abord par le public concerné : jeunes ou adultes, diplômés ou non, titulaires d'un diplôme inadapté au monde du travail ou demandeurs d'emploi sans qualification. Ensuite par la place qu'elle occupe au cœur de toute stratégie de redressement économique. Enfin par l'ampleur des moyens qui lui sont consacrés : combien de nos concitoyens ignorent que l'ensemble du marché de la formation professionnelle avoisine 120 milliards de francs?

Dans un monde incertain marqué par la mondialisation des échanges et l'interdépendance des économies nationales, par la rapidité des innovations technologiques, par les transferts d'activités et de productions entre les nations, l'élévation des niveaux de formation, mais surtout la meilleure adéquation de la formation et de l'emploi s'imposent. Il faut raire plus simple et plus cohérent.

La formation professionnelle doit d'abord répondre aux besoins des entreprises, car ce sont les entreprises qui créent les emplois – vous l'avez, monsieur le ministre, répété à plusieurs reprises. Gage de l'adaptation à de nouvelles technologies, à de nouvelles fonctions, elle doit être considérée comme un investissement de productivité, nerf de la croissance.

Le projet de loi quinquennale, loi de société, pose notamment le principe fondamental de la répartirion des compétences pour ce qui concerne la formation professionnelle des jeunes. Ce principe, déjà énoncé depuis 1983, n'a jamais été vraiment appliqué. Vous l'avez affirmé, monsieur le ministre: le niveau pertinent de gestion de la formation professionnelle est bien la région. Celle-ci doit se voir reconnaître de plus grandes responsabilités, tant dans la définition d'une politique régionale de formation que dans la gestion financière du dispositif. Je suis personnellement convaincu qu'une réelle gestion régionale des fonds communs Etat-conseil régional aura pour conséquence d'améliorer leur utilisation et n'ayons pas peur de l'affirmer, de freiner le gaspillage.

Chaque région élaborera un plan de développement des formations professionnelles des jeunes, en concertation avec l'Etat. C'est une solution originale de décentralisation partenariale qui concilie la nécessaire implication des collectivités territoriales dans le service public de l'emploi avec la prise en considération des responsabilités nationales qui demeurent celles du ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

En proposant la décentralisation immédiate des compétences de l'Etat en matière de formation qualifiante des jeunes et en rendant possible sans délai et par voie de convention le transfert d'attributions concernant les autres formes d'insertion et de formation avec, en complément, les compétences correspondantes du réseau d'accueil, le Gouvernement affirme sa volonté d'agir pour une plus grande efficacité. Ce sont bien ces deux objectifs, agir vite pour une plus grande efficacité, que je retiens des propositions qu'il nous soumet.

Pour élaborer leur plan régional de développement des formations professionnelles des jeunes, les conseils tégionaux ont le devoir de prendre en compte les réalités et les spécificités locales. L'échelon régional doit permettre une réponse en temps réel à l'analyse des projets ainsi qu'aux propositions de toute nature présentées par l'échelon local, qui est le bassin d'emploi. Ce dernier est en effet le lieu privilégié pour une analyse pertinente des demandes de formation des publics et, parallèlement, des besoins de compétence exprimés par les entreprises: C'est bien à ce

niveau que l'on peut mener les réflexions sur l'adéquation entre l'offre et la demande. Il est le lieu d'émergence des initiatives locales, moteur d'une dynamique entre l'ensemble des partenaires, ANPE, AFPA, éducation nationale, collectivités locales, missions d'information professionnelle, mission locales, partenaires sociaux, entreprises, acteurs économiques et bien d'autres. Véritable vivier des ressources humaines de créativité, le bassin d'emploi permet une identification concrète des besoins. Il doit être une force de proposition chargée de tracer les axes pratiques de l'adéquation emploi-formation et de formuler des propositions remontant de l'échelon local vers l'échelon régional. Ces informations permettront l'élaboration du plan régional de développement des formations professionnelles en synergie avec les services de l'Etat.

L'offre de formation, pour être fiable, doit s'appuyer sur une analyse pertinente par bassin d'emploi. C'est à ce niveau qu'ici et là l'imagination, l'adhésion à des projets, l'implication, de plus grand nombre de partenaites peuvent se réaliser. Il faut, localement, pouvoir donner une seconde chance aux jeunes en difficulté en préconisant des parcours de formation aux débouchés réalistes et adaptés à l'offre du marché du travail. Cette synergie locale pourra se concrétiser sur un lieu unique regroupant les institutionnels et l'ensemble des acteurs locaux concurant à l'emploi ou à la formation par la mise en place de ces dispositifs de proximité que sont les guichets uniques, les structures associées telles que les maisons de l'emploi ou les maisons de la formation.

M. le président. Il faut bientôt conclure, monsieur Anciaux.

M. Jean-Paul Anciaux. Monsieur le ministre, nous soutenons votre projet, convaincus que sa réussite ne sera pas l'apanage d'un seul partenaire mais, bien au contraire, le résultat d'une implication de tous les acteurs de la société, d'une mobilisation de toutes les forces vives de la nation. Si, de cette loi, un seul point devait être compris par le plus grand nombre et porté à votre crédit, c'est bien d'avoir tout tenté pour associer dans son élaboration le plus grand nombre de partenaires.

Notre pays doit être capable – vous l'avez à plusieurs reprises affirmé – d'offrir à chacun des siens une activité, c'est-à-dire une dignité. Notre président, M. Philippe Séguin, l'avait lui aussi souligné lors de son intervention le 3 septembre devant les présidents de missions locales. J'ai déposé personnellement un amendement dans ce sens, afin que soit proposé à tout chômeur de longue durée indemnisé une activité minimale. Il s'agit de trouver un mode d'organisation sociale qui permette de mettre en valeur le formidable potentiel humain actuellement inemployé et de faire émerger des activités nouvelles et originales.

Monsieur le ministre, votre projet est ambitieux et je le soutiens. J'ai entendu hier à cette tribune certains collègues dénoncer des théories libérales réactionnaires en les opposant à des théories socialistes novatrices. J'ai même entendu des comparaisons dénuées de tout sens indiquant que, dans cette loi, le travail était assimilé à une marchandise. A ces pourfendeurs de loi, pseudo-idéologues sans véritable conviction qui ont abusé nos concitoyens trop longtemps (Protestations sur les bancs du groupe socialiste) permettez-moi simplement de remémorer ce qu'a été leur immobilisme face à la croissance du chômage durant ces dix dernières années. (Exclamations sur les mêmes bancs.) Quelles ont été leurs propositions ? Quelles solutions ont-ils trouvées ?

Votre texte engage de profondes réformes. C'est un projet réaliste et structuré. Il s'inscrit dans la ditée, gage de réussite. Grâce à l'application de la loi quinquennale par l'ensemble des partenaires intéressés, on pourra de nouveau faire confiance à tous ceux qui se sentent exclus et leur permettre de déployer leurs capacités, sans jamais oublier que ce sont les entreprises qui créent les emplois. Notre société n'en sera que réconfortée et grandie, renforçant ainsi ses chances d'assurer sa pérennité. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

- M. le président. La parole est à M. Didier Mathus.
- M. Didier Mathus. En écoutant M. Anciaux, je songeais que l'héritage, c'est au fond comme le fusil à éléphant qui n'a qu'une cartouche et avec lequel on ne peut donc tirer qu'une fois. Il en va de même de l'argument de l'héritage qui ne peut être utilisé indéfiniment d'autant qu'il commence à se faire un peu tard pour s'en servir. En effet, les données chiffrées qui nous parviennent cliaque mois sur l'emploi ne plaident pas en ce domaine en faveur d'une grande réussite du gouvernement que vous représentez, monsieur le ministre, et qui a déjà six mois d'action derrière lui.

Mme Bernadette Isaac-Sibille. Doit-on vous rappeler que vous avez, vous, disposé de dix ans?

- M. Didier Mathus. Vous parlez d'un grand projet de société. Or le texte dont nous sommes saisis « qui reprend toutes les vieilles recettes » s'apparente plutôt au bréviaire patronal. (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.) Depuis cent ans, en effet, lors de chaque crise économique, on nous explique que c'est le coût du travail...
 - M. René Garrec. Vous n'êtes pas sérieux!
- M. Didie: Mathus. ... ou le manque de flexibilité de l'emploi qui sont en cause et on nous propose chaque fois les mêmes recettes: la déflation salariale et l'abandon d'un certain nombre de garanties données au fil du temps aux salariés dans l'organisation du travail.

Abaisser le coût du travail, précariser, semble être toute la philosophie de votre projet que vous avez pourtant présenté, monsieur le ministre, comme un projet de société. A cet égard, il est rout à fait significatif de constater que la seule organisation, syndicale ou politique, qui ait trouvé quelque mérite à ce projet, soit précisément le CNPF.

En fait, on y décèle surtout un manque de courage et d'imagination. On y retrouve, pour ceux qui sont habitués aux projets gouvernementaux, une belle collection de fonds de tiroirs de tous les technocrates qui se sont succédé au ministère de l'emploi et du travail dans les différents cabinets.

- M. Denis Jacquat, rapporteur. Allons, monsieur Mathus!
- M. Didier Mathus. Ils ont fait un travail de collage, intéressant certes, en retrouvant leurs vieux papiers et en reprenant les vieilles solutions.

Il y a une sorte d'aveuglement devant ce qu'est la réalité du chômage aujourd'hui. Avant-hier, alors que je tenais, comme vous le faites tous, une permanence, sur les dix-sept personnes que j'ai reçues, onze venait parce qu'elles étaient au chômage. Face à cette fracture sociale, face à cette déferlante du chômage, non seulement ce projet n'est pas une réponse, mais il est un contresens. Alors que de nouvelles données ont fait leur apparition et que les temps sont radicalement différents, votre seule réponse c'est la messe en larin, celle que l'on entend depuis si longtemps.

Je me bornerai à évoquer deux points très précis de ce projet.

Le premier concerne les entreprises qui, depuis quelques années, perçoivent beaucoup de fonds publics. La dureté de la crise a accentué la compétition entre les différentes collectivités. On assiste à une surenchère d'aides à l'implantation d'entreprises nouvelles. Les régions, les départements, les collectivités locales, les fonds structurels européens, l'Etat apportent des fonds publics : le PAT, le FEDER-investissement, le FSE. Or, dans de nombreuses régions, traditionnellement celles qui sont les plus touchées par la crise de l'industrie, on a souvent l'amertume de constater que les entreprises qui se sont implantées en bénéficiant d'un double soutien, les crédits de la collectiquité d'accueil et des crédits publics, financés par l'impôt, décident, au bout de quelques années, de licencier voire de plier bagage.

Il y a là une lacune dans notre législation. Votre projet ne rétablit certes pas le contrôle des licenciements. Il serait pourtant souhaitable que, dans ces cas précis, lorsqu'une entreprise a bénéficié d'importants fonds publics pour s'implanter dans un délai raisonnable, de trois à cinq ans, une procédure de contrôle des licenciements soit rétablie. En effet, dès lors que des efforts très importants ont été consentis par les collectivités, et donc les contribuables, il n'est pas acceptable que des entreprises décident de choisir comme seule variable de gestion l'emploi. Dans de tels cas, il faudrait soit permettre le retour à un certain contrôle des licenciements, soit exiger, quand cela est possible, le remboursement d'une partie des somraes engagées par la collectivité publique.

Mon second point concerne le titre III du projet de loi : il comporte des dispositions qui ne nous semblent pas acceptables.

En ce qui concerne la décentralisation, on va en fait inverser la logique qui, jusqu'à présent, avait fait de l'Etat le garant des contenus de formation. D'une certaine manière, l'Etat, par le biais de l'éducation nationale, deviendra le prestataire de service des régions. Or, lorsqu'on connaît la médiocrité des schémas prévisionnels de formation qui ont été établis depuis sept ans dans les régions, on ne peut qu'avoir des craintes sur ce que seront les futurs plans régionaux de formation professionnelle.

Autres dispositions inacceptables, celles qui concernent la réouverture – car il s'agit bien de cela – des classes préparatoires à l'apprentissage à quatorze ans. C'est franchement saugrenu lorsque l'on sait quel fut le destin des classes préparatoires à l'apprentissage : elles sont mortes de leur belle mort, avec d'ailleurs l'approbation générale parce qu'elles avaient été un échec total!

- M. Denis Jacquat, rapporteur. Cela marche bien en Lorraine!
- M. Didier Mathus. L'apprentissage a son utilité, mais il n'est en aucun cas, comme le laisseraient supposer les déclarations entendues ici ou là, une recette miracle. Son échec dans notre pays tient jusqu'à présent au fait qu'il est une formation en cul-de-sac alors que, toutes les études le montrent, compte tenu des structures de l'économie aujourd'hui, c'est la polyvalence des formations qui est en quelque sorte gar inte de la rentabilité des investissements en matière de formation.

Tant que l'apprentissage sera, comme il l'est dans votre texte, et en dépit des grandes déclarations de principe, consideré comme une solution fourre-tout pour les exclus du système scolaire...

M. Jean Ueberschiag. C'est vous qui le présentez comme tel!

M. Didier Mathus. ... tant qu'il apparaîtra comme un prétexte permettant d'employer de la main-d'œuvre au rabais, il n'aura pas un grand destin.

Je constate que, au-delà des déclarations de principe, votre texte met l'accent sur ces orientations et semble présenter l'apprentissage comme une recette miracle.

M. Jean Ueberschlag. C'est effarant!

M. Didier Mathus. On sait pourtant très bien qu'il ne peut avoir qu'une utilité précise, correspondant à des créneaux précis. Mais, encore une fois, par une sorte de vieux ressentiment contre ce qu'est l'école républicaine (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre), vous présentez l'apprentissage comme une potion miracle. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Georges Hage. Très bien!

M. le président. La parole est à M. Yves Coussain.

M. Yves Coussain. Monsieur le ministre, en s'attaquant aux trop nombreuses rigidités qui affectent l'emploi, en améliorant les régimes d'apprentissage et de formation, en développant aussi les incitations fiscales à la création d'activités, votre projet de loi constitue une avancée dans la voie de la lutte pour l'emploi er le travail.

Projet de loi raisonnable et qui n'est pas un plan, nous avez-vous dit. J'ai entendu ici et là qu'il manquait d'imagination. Or, me semble-t-il, ce n'est pas dans la loi que doit se trouver l'imagination, mais bien sur le terrain et au sein des entreprises, là où les acteurs doivent trouver des solutions pour s'adapter aux contraintes de leur activité.

Raison ne veut cependant pas dire manque d'ambition: ambition d'arrêter la montée qu'on dit inexorable du chômage, ambition de redonner du travail à ceux qui en sont privés et aux jeunes à la sortie de leur cursus scolaire ou de l'apprentissage.

Deux mesures me semblent essentielles et indispen-

sables pour gagner ce combat pour l'emploi.

La première consiste à diminuer de façon significative le temps légal de travail. La croissance ne crée plus d'emplois parce qu'on produit plus en travaillant moins. Le gisement des emplois de services de proximité est limité. Les diverses mesures ayant pour but d'abaisser le coût du travail de certains emplois ou de certaines populations n'a pour effet que de faire glisser le chômage d'une catégorie de personnes sur d'autres. Chacun se rejoint aujourd'hui sur un diagnostic : dans un contexte de production égale ou légèrement croissante, et on sait qu'une forte croissance n'est pas envisageable, il y a de moins en moins de travail.

Réduisons donc le temps de travail pour donner une chance à tous. Cette diminution doit être rapide et forte pour ne pas être absorbée par les progrès de la productivité. Votre projet de loi, monsieur le ministre, doit engager la société française vers la semaine de travail de trente-quatre ou trente-deux heures en conservant le principe de l'annualisation.

Les modalités pour y parvenir dans un délai de deux ans doivent rester souples et modulables. Elles doivent laisser une large place à la négociation entre employeurs et salariés au niveau de chaque branche. Mais - et cela me semble important - l'objectif doit être tout de suite inscrit dans la loi.

Une telle réduction, si elle est bien conduite, ne mettra pas en cause les capacités compétitives de nos entreprises, donc leur capacité à maintenir ou créer des emplois. Elle ne doit pas s'accompagner de l'accroissement du coût salarial. Chaque partenaire devra en prendre sa part les salariés qui gagneront en qualité de vie, les entreprises qui gagneront en flexibilité avec une meilleure utilisation des outils de production et par une diminution des cotisations sociales, la collectivité nationale où sera retrouvé un climat d'espérance et dont la charge d'indemnisation sociale sera diminuée.

La deuxième mesure consiste à déplacer la charge du financement de la protection sociale. Actuellement la charge de la solidariré sociale pèse presque exclusivement sur le travail, donc sur nos coûts de production. La compétitivité de nos produits en est affectée. La réside une des raisons des délocalisations d'activité dans les plays tiers, et de ce fait des suppressions d'emplois.

En budgétisant partiellement les corisations d'allocations familiales, un premier pas est fait dans la bonne direction. Il faut aller plus loin et instaurer une « TVA sociale », acquittée aussi bien par les produits importés que par les produits français consommés en France. Cela rétablira des conditions plus saines de concurrence entre nos produits et ceux provenant de pays n'ayant pas un système social aussi avancé que le nôtre. Le risque de dérapage inflationniste est limité dans une conjoncture où la demande est restreinte. En diminuant ainsi le coût du travail, de tout le travail, les frais à l'embauche seront moins forts.

Ces deux mesures de fond - abaissement du remps de travail et mise en place d'une « TVA sociale » - me semblent absolument indispensable pour renverser durablement er fortement la rendance et pour redonner espoir et pugnacité à nos compariotes. Les autres mesures ont plus un effet d'accompagnement er de modernisation de notre arsenal législatif. Ces mesures, je les approuve, monsieur le ministre, mais pour être efficientes, elles doivent s'intégrer dans un dispositif plus volontaire à la mesure d'un enjeu qui met en cause rout notre tissu social et qui exige une mobilisation totale et urgente. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Pierre Petit.

M. Pierre Petit. La présentation, devant l'Assemblée nationale, d'un projet de loi quinquennale relatif au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle manifeste la volonté du Gouvernement d'agir contre la montée du chômage.

Vous comprendrez, monsieur le ministre, que j'attends principalement du Gouvernement auquel vous appartenez que les dispositions prévues par la loi et les décrets d'application soient mis en vigueur immédiatement dans les DOM, et singulièrement à la Martinique où le taux de chômage atteint, avec 35 p. 100, les limites du supportable.

On peut regretter qu'aucune analyse préalable de la situation réelle de nos régions n'ait été faite afin d'adopter ces mesures spécifiques.

Le rexte que vous nous proposez a l'avantage d'aborder dans sa globalité l'ensemble des questions liées au problème de l'emploi. Cependant, on peut s'interroger sur son adaptation à la réalité économique créée par une évolution constante de l'environnement national et international, lui-même dominé par la concurrence.

Il a été dit bien avant moi que notre monde était en pleine mutation et que le chomage actuel n'était que le signe apparent d'une crise structurelle de l'économie capitaliste. Le projet de loi quinquennale qui nous est soumis risque donc de n'apporter que des réponses ponctuelles, conjoncturelles à certains problèmes profonds de l'économie française.

Mon intervention, monsieur le ministre, portera sur trois points de votre projet de loi : les dispositions relatives à la création d'emploi et à l'accès à l'emploi, l'ensemble des dispositions spécifiques concernant les entre-

prises, enfin la formation professionnelle.

S'agissant des dispositions relatives à la création d'emplois et à l'accès à l'emploi, on peut regretter que l'entreprise ne soit pas définitivement traitée comme le principal partenaire de l'Etat dans la lutte contre le chômage. L'entreprise semble être placée dans la situation de celui à qui l'on ouvre une porte – ce sont les mesures d'allégement des cotisations d'allocations familiales, les exonérations de charges à l'embauche – sans pour autant lui donner l'élan psychologique d'agir, puisque le chef d'entreprise n'est pas libéré des contraintes des articles L. 421-1 et L. 431-1 du code du travail, loi n° 82-915 du 28 octobre 1982.

A cet égard, j'envisage, monsieur le ministre, de vous proposer un amendement visant à modifier ces deux articles afin de supprimer l'obstacle psychologique à l'embauche du onzième et du cinquante et unième salarié. En effet, pourquoi ne pas porter à quinze le nombre de salariés pour la désignation du délégué du personnel et à cinquante-cinq le nombre de salariés pour le comité d'entre-

prise?

S'agissant des contrats emploi-solidarité, leur utilité pour le recrutement du personnel par les associations n'est plus à démontrer. Cependant, le volet formation devrait être une obligation pour toute personne bénéficiant d'un CES. La période du CES doit être considérée, pour celui qui en bénéficie, comme l'occasion de se réorienter, de confirmer un choix professionnel. Le CES doit être le point de départ d'une insertion professionnelle pour toute personne victime du chômage parce qu'insuffisamment qualifiée. N'oublions pas que 4,23 p. 100 seulement des conventions signées prévoient une formation complémentaire.

Ce contrat emploi-solidarité dont on parle tant n'est pas, monsieur le ministre, assez « démisérabilisé ». Il s'agit d'un contrat de travail à part entière. Il devrait constituer la première rampe d'accès au monde du travail compétitif, c'est-à-dire un mode de positionnement sur le marché

du travail.

Les dispositions concernant les entreprises particulières dites d'insertion par l'économique sont insuffisantes. Il s'agit, monsieur le ministre, de ces entreprises qui font travailler les chômeurs et facilitent la réinsertion des personnes privées d'emploi et victimes d'exclusions. Ces entreprises – plus de 500 actuellement en France – constituent un traitement socio-économique du chômage. Aucune disposition n'est prévue dans le texte de la loi sur ces nouveaux acteurs de la lutte contre l'exclusion. La contribution des collectivirés publiques au financement des activités sociales et d'accompagnement psychologique des chômeurs de ces entreprises doit être réaffirmée.

Pour ce qui est de la formation professionnelle, il faut d'abord reconnaître que les dispositions relatives à l'apprentissage étaient attendues. Cependant, la réussite de ces dispositions est liée à la coopération entre le système

scolaire et les organismes de formation professionnelle. Il faut envisager une revalorisation de la formation par l'apprentissage. Notre système d'information et d'orientation est trop souvent délaissé par les jeunes, et cela particulièrement dans nos régions insulaires.

La décentralisation de la formation professionnelle sera une mesure efficace. Cependant, les effets pourraient varier d'une région à l'autre et ne pas produire tous les résultats escomptés. En effet, cette mesure doit nécessairement s'accompagner de dispositions financières afin de ne pas obérer les finances de la région. Toute décentralisation de compétences doit s'accompagner de moyens financiers professionnels. En revanche, le texte est muet sur le rôle de l'AFPA dans les régions qui, depuis 1982, sont des partenaires de la formation professionnelle.

Par ailleurs, l'ANPE semble vouée à devenir un guichet unique. Les moyens mis donc à sa disposition doivent être renforcés. De même, les agences locales doivent être rapprochées des citoyens et fournin un accompagnement psychologique aux personnes victimes du chômage. Son rôle de partenaire des entreprises pour le conseil au recrutement aurait dû être renforcé.

Voilà, monsieur le ministre, les quelques réflexions que je voulais soumettre à votre sagacité. Je regrette que le ticket-service, pour ne prendre que ce cas d'espèce, ne soit expérimenté que dans deux départements de la métropole et que votre ministère n'ait pas songé qu'un département d'outre-mer pourrait être intégré dans cette loi d'expérimentation. Mais j'espère que vous nous aurez entendus. C'est pourquoi j'approuverai votre projet de loi. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La parole est à M. Ernest Moutoussamy.

M. Ernest Moutoussamy. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, en abordant la discussion de ce projet de loi, la conscience de la représentation nationale doit être bien imprégnée de la dramatique situation de l'emploi dans les départements d'outre-mer où vivent un million et demi d'hommes, de femmes et d'enfants.

Elle ne doit pas oublier que le nombre total des emplois dans les départements d'outre-mer insulaires est resté pratiquement le même au cours des trente-cirq dernières années, alors que la population augmentait de 60 p. 100.

Elle doit se souvenir que le chômage structurel qui sévit dans ces régions, et dont le taux est passé de 13,3 p. 100 en 1967 à 20 p. 100 en 1974 et à près de 30 p. 100 aujourd'hui, constitue une menace terrible pour la société.

Elle doit savoir que des recettes diverses – telles que expatriation des forces vives, exonération de charges pour les entreprises, défiscalisation de l'investissement, loiprogramme, décentralisation – ont été essayées sans succès notable!

Aussi, face à cet échec historique et ne pouvant pas garantir ce droit fondamental qu'est le dtoit au travail, l'Etat de droit fait place de plus en plus à l'Etat du « Sauve qui peut », à l'Etat du « système D ».

Elu d'un département où des pans entiers de l'économie ont disparu, où le non-travail devient plus important que le travail, où les ravages de l'oisiveté mettent en danger la stabilité sociale, où actuellement, monsieur le ministre, des centaines de travailleurs – que ce soit au Méridien, à Air France, à Air Guadeloupe – sont mena-

cés de licenciement, mon premier réflexe face à votre projet de loi est de me demander si, enfin, il va inverser la courbe infernale du chômage et ouvrir des perspectives au travail et à l'emploi.

A cette angoissante question, les cinq organisations syndicales les plus représentatives des salariés de la Guadeloupe répondent que les mesures de ce projet de loi risquent d'avoir des effets négatifs sur l'emploi et la démocratie dans l'entreprise. Hélas! monsieur le ministre, tout laisse à penser que ces organisations syndicales ont raison!

En effet, que peut la politique d'exonération des charges sociales sur l'embauche dans un département où le non-paiement par les entreprises de ces charges est un fait têtu et tenace?

Que peut le dispositif d'aide à la création d'emplois quand on sait que, malgré les mesures de défiscalisation de la loi Pons, le nombre de licenciements de 1989 à 1992 a été de 25 849, que les offres d'emploi deja faibles ont chuté de 26 p. 100 l'an dernier et que la durée moyenne d'inscription à l'ANPE est passée de 430 à 459 jours?

Que peut la relance par la consommation, sachant que cette dernière crée des besoins sans créer du travail puisque tout, tout, tout est importé de France?

Vous le voyez, monsieur le ministre, l'avenir des départements d'outre-mer ne se situe pas dans la reproduction des schémas métropolitains. Les caractéristiques et les contraintes des économies et sociétés insulaires impliquent un mode de développement original, mettant en mouvement une économie de production, accompagnée d'une forte économie sociale reposant sur la solidarité.

Si la restructuration des activités économiques et la création de nouvelles entreprises compétitives sont nécessaires à une économie moderne, dans nos îles, incontestablement, elles aggravent le problème du chômage. C'est pourquoi, comme le réclament les forces politiques et syndicales, il faut ouvrir immédiatement le dialogue et la négociation pour établir un plan de développement et adopter des inesures spécifiques contre le chômage et en faveur de l'emploi.

Par ailleurs, la solidarité nationale, au lieu de nourrir l'assistance et d'encourager à la désincitation au travail, doit servir noblement le travail, générer des emplois par le développement d'une économie sociale au profit de l'enfant, de la famille, des personnes âgées.

Le texte proposé est très éloigné de ces objectifs et je ne suis pas convaincu, monsieur le ministre, que les entreprises de l'outre-mer, bénéficiaires des différentes mesures, soient prêtes à lutter contre le chômage. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

- M. le président. La parole est à M. Bruno Bourg-Broc.
- M. Bruno Bourg-Broc. Monsieur le ministre, un des aspects essentiels du projet qui nous est soumis réside dans son titre III avec les changements fondamentaux et structurels que vous nous proposez en matière de formation professionnelle.

Pour la première fois, vous proclamez pour tout jeunc - et l'innovation n'est pas mince - le droit à l'expérience d'insertion professionnelle. Certes, la formation professionnelle des jeunes ne réglera pas à elle seule les problèmes de l'emploi. La formation professionnelle est un levier de l'emploi et plus précisément de l'adéquation offre-demande de travail mais elle n'est pas le seul levier. Au demeurant, la loi comprend bien d'autres leviers.

On a beaucoup évoqué à propos de ce texte le débat qui opposerait, qui oppose réellement – pourquoi ne pas le dire? – jacobins et girondins modernes de notre pays. Les faits sont souvent moins simples que les théories et postulats divers. Je suis de ceux qui ont défendu la théorie des blocs de compétences et il me paraît, alors que les échelons territoriaux se sont multipliés, que chacun gagnerait à savoir qui fait quoi.

La décentralisation n'interdit pas non plus la nécessaire cohérence et cohésion d'un système de formation où les visions globales, nationales, professionnelles sont indispensables pour une meilleure efficacité, une relative mobilité de la population et une diversité qui ne soit pas l'inégalité entre les régions.

Au demeurant, les élus régionaux dans le domaine de la formation des jeunes n'envisagent pas l'efficacité de la décentralisation en termes de pouvoir mais en termes de cohérence et d'efficacité pour les jeunes comme pour les, entreprises.

M. Germain Gengenwin. Très bien!

M. Bruno Bourg-Broc. Les élus régionaux souhaitent avoir les moyens de la cohérence dans un partenariat bien compris et la décentralisation des actions en faveur des jeunes peut leur donner ces moyens.

Ce texte constitue assurément une avancée de la décentralisation régionale, mais celle-ci doit aller de pair avec une avancée de la déconcentration régionale de l'Etat. C'est pourquoi, il me paraît souhaitable de clairement affirmer que les représentants régionaux de l'Etat plus particulièrement le préset de région et le directeur régional du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle – doivent avoit clairement autorité sur les échclons départementaux, comme au niveau du rectorat, pour assurer la cohétence régionale des actions sans que cela exclue naturellement l'expression des particularismes au plus près du terrain.

Il est un autre principe réaffirmé dans le texte que vous nous soumettez et qui ne peut que rencontrer notre plein agrément : c'est celui de la noblesse et de l'importance de l'apprentissage.

Dans ce domaine, alors que nous réaffirmons sans cesse la différence entre les chiffres, impressionnants, et la qualification des apprentissages entre la France et l'Allemagne, alors que des efforts importants ont été faits – je pense notamment à la loi de 1987 – le nombre des apprentis est allé en déclinant. On en parle de plus en plus et on le pratique, en nombre en tout cas, de moins en moins.

Puisse cette loi que nous allons voter inverser la tendance à l'heure où un récent sondage de l'AGEPOS PME, réalisé auprès de 504 entreprises de moins de 500 salariés en juin dernier, indique que 4 p. 100 seulement d'entre elles entendent recruter des apprentis.

Sans doute un des problèmes essentiels réside-t-il dans la formation et l'orientation des élèves. Mais qui dit information des élèves dit aussi information des informateurs. Il est plus que jamais nécessaire de mieux associer ceux qui sont au contact actualisé des réalités économiques – elles sont en perpétuel mouvement – et ceux qui dispensent s'information aux élèves et à leur parents.

Des prochures ou des films si bien faits soient-ils ne surfisent pas. Les organisations professionnelles doivent jouer un rôle accru dans l'information des jeunes.

M. Germein Gengenwin. Très bien!

M. Bruno Bourg-Broc. C'est leur intérêt aussi et il faut saluer des opérations comme « cap sur l'avenit » qui actuellement connaît un vif succès en Champagne-Ardenne notamment.

Trois remarques me paraissent nécessaires à propos de la rénovation de l'apprentissage.

Certains sont tentés, pour faciliter celui-ci, de tevenir sur l'âge de la scolarité obligatoire: seize ans. C'est un acquis des débuts de la Ve République avec le général de Gaulle et Michel Debré. Ne revenons pas sur ce qui est un acquis important et symbolique. En tevanche, soyons souples dans cette application car, de toute évidence, certains jeunes ne sont pas aptes à un parcours scolaire classique. Ils ne doivent pas être délaissés pour autant et le choix de la voie de l'apprentissage doit être un choix positif. Multiplions les expériences. Multiplions les dérogations. Abandonnens les rigidités d'un système vécu par trop de jeunes comme un échec; dans ma région, la Champagne-Ardenne qui est, il est vrai, lanterne rouge dans le domaine, 18 p. 100 de ses jeunes sortent du système scolaire sans aucure qualification.

Deuxième remarque: ne recommençons pas demain, avec l'ouverture de classes préparatoires à l'apprentissage dans les établissements d'enseignement et les centres de formation d'apprentis, ce qui a été fait trop souvent hier. C'est l'école qui doit s'adapter à l'élève et à l'entreprise et non l'inverse.

N'ouvrons pas ici ou là telle ou telle classe pour sauver tel ou tel professeur ou tel ou tel emploi. Le recyclage cela existe et sachons résister aux pressions éphémères et souvent mal informées de tel ou tel conseil d'administration ou de tel ou tel élu.

M. Germain Gengenwin. Très bien!

M. Bruno Bourg-Broc. Troisième remarque enfin, simplifions, simplifions, simplifions! C'est, je crois, un des fils directeurs de votre projet et pas seulement dans le domaine de la formation. Mais que cette simplification, cette rapidité plus grande des procédures ne se fasse pas au détriment de la qualité des formateurs. La qualification professionnelle n'est pas toujours synonyme de qualité pédagogique. Les vrais professionnels le savent et doivent pouvoir être les garants du système. Le plan de développement d'un apprentissage de qualité suppose aussi qu'un effort pédagogique intense soit fourni pour des tuteurs formés pour ce faire.

La priorité de notre majorité c'est l'emploi. Il n'est pas de remède miracle en ce domaine. Sinon nous le saurions et d'autres l'auraient su avant nous.

Mais au travers de cette loi et des mesures qui concernent la formation des jeunes, nous sommes, j'en suis sûr, vous êtes, monsieur le ministre, sur la bonne voie. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La parole est à M. Bernard Davoine.

M. Bernard Davoine. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, la loi quinquennale pour l'emploi est une loi de société et propose la mise en œuvre d'une politique d'espérance par l'encouragement à la création d'emplois et l'accès à l'emploi, l'organisation du temps de travail afin de mieux concilier impératifs économiques et aspirations des salariés, la valorisation de la formation et l'insertion professionnelles, la coordination des acteurs en simplifiant les structures et les procédures. C'est par la conjugaison de ces diverses mesures que l'efficacité en matière d'emploi sera atteinte.

Voilà vos affirmations, monsieur le ministre. Enoncé ambitieux auquel j'ai envie d'adhérer tant j'ai conscience de l'importance de l'épreuve que vivent des millions de personnes privées d'emploi. L'examen du projet de loi ramène malheureusement à une perception toute différente de vos propositions.

La solution au chômage passerait donc par la réduction du coût du travail ? Cédant au patronnat qui revendique depuis longtemps l'allégement de ses charges, vous entonnez son credo sur la compétitivité sauvage qui ne veut s'embarasser ni de l'aspiration à une vie digne des salariés ni d'une fonction sociale que l'entreprise se doit pourtant d'avoir à l'égard de ceux qu'elle emploie. C'est l'entreprise qui crée l'emploi, dites-vous ? Le C.N.P.F. vous répond : la réduction des charges ne permettra que de limiter les dégâts.

L'aménagement du temps de travail apportera-t-il des solutions? Permettez-moi d'en douter quand je constate les détournements pratiqués dans l'utilisation des mesures prises depuis plusieurs années dans ce sens. Il est significatif l'empressement avec lequel des entreprises annonçaient 13 000 suppressions d'emplois quelques jours après l'annonce de votre projet! C'est cela la confiance que vous revendiquez!

Il est de même illusoire de prétendre que l'annualisation permettra, en contrepartie, d'obtenir une réduction du temps de travail et la disponibilité d'emplois. Le patronnat s'en satisfait, comme de la disparition d'une rigidité étouffante, mais se refuse à envisager toute obligation de contrepartie qui pourrait améliorer le sort des salariés et de l'emploi.

Le patronat a, depuis longtemps, considéré la diminution de la masse salariale comme un élément essentiel de régulation des aléas de la concurrence sauvage que se livrent les entreprises à l'échelle mondiale.

Les salariés sont fragilisés par l'incertitude permanente pesant sur leur avenir immédiat. Comment pourraient-ils collectivement apporter dans l'entreprise un contrepoids efficace à cette pratique, au moment où la menace du chômage pousse chacun d'eux à penser à sauver son emploi, mênie en abandonnant ses droits et en acceptant de voir rogner le salaire lié à ses capacités? La flexibilité accrue du travail sans contrepartie et sans garantie téelle ne peut qu'aboutir à un déséquilibre accru des pouvoirs dans l'entreprise.

Que dire de la remise en cause par le Gouvernement des dispositions conventionnelles prises par les partenaires sociaux depuis plus de vingt ans en matière de formation professionnelle? S'agit-il de mettre en place un système plus cohérent et plus efficace d'adaptation des jeunes pour lenr donner plus de chances d'accès à l'emploi ou de rendre certains d'entre eux plus directement « rentables » alors que leur immense majorité resterait « sur le carreau », faute d'emploi ?

A une époque où de plus en plus de jeunes formés, qualifiés, de niveau bac + 5 par exemple, cherchent désespérément un premier emploi, faut-il accuser la formation pour blanchir le comportement des entreprises? Sont-ils compables ou victimes d'un système libéral en crise profonde qui tend à les culpabiliser pour mieux s'exonérer des conséquences de ses propres échecs?

Est-il normal qu'après la quarantaine, hommes, femmes, cadres ou employés soient les cibles privilégiées des licenciements? On en parle peu dans votre projet.

Votre projet de loi, monsieur le ministre, est bien un projet de loi de société, mais d'une société où la dimension humaine, la dignité sont bannies.

- M. Germain Gengenwin. Vous êtes bien mal placé pour en parler!
- M. Bernard Davoine. Votre projet de loi est inefficace pour l'emploi,...
- M. Denis Jacquat, rapporteur. Il faut voir les résultats! Attendez!
- M. Bernard Davoine. ... dangereux pour l'exercice de la citoyenneté dans l'entreprise. Et ce n'est pas la timide reprise de l'idée d'un ticket-service pour le développement d'emplois d'intérêt social ou familial qui apportera une solution à la hauteur de l'ambition affichée.

Ce ne sont pas non plus les ponctions pratiquées sur le pouvoir d'achat avec l'augmentation des prélèvements sur les salaires qui relèveront la consommation, donc la demande intérieure.

La préparation du budget de 1994 ne fait d'ailleurs que confirmer l'orientation prise par le Gouvernement. On annonce à grand fracas 19 milliards de baisse du produit de l'impôt sur le revenu,...

- M. Denis Jacquat, rapporteur. On en parlera plus tard. En ce moment, il s'agit de l'emploi.
- M. Bernard Davoine. ... en dissimulant que, dans le même temps, 90 milliards de prélèvements supplémentaires seront effectués.
- M. Denis Jacquat, rapporteur. Aujourd'hui, on parle de l'emploi, pas des finances! C'est le retour des socialo-communistes? Il faut savoir être constructif voyons!
- M. Bernard Davoine. Monsieur le président, j'ai su rester très calme en entendant beaucoup de chose qui ne correspondaient pas à ma façon de voir.
- M. le président. Nous sommes tous dans le même cas ! (Sourires.)
 - M. Georges Hage. C'est plus ou moins partagé!
- M. Bernard Davoine. Je vous demande, monsieur le président, de faire en sorte qu'on use du même privilège à mon égard.
 - M. Germain Gengenwin. Ne jouez pas les victimes!
 - M. Denis Jacquat, rapporteur. C'est du grand cinéma!
- M. Bernard Davoine. Votre politique en trompe-l'œil fait peser sur les seuls salariés le coût des errances d'un modèle de société qui a atteint les limites de sa logique.
 - M. Gérard Jeffray. Vous en savez quelque chose!
- M. Bernard Davoine. Quand s'attaquera-t-on vraiment à la logique de délocalisation qui tue l'emploi français, en exploitant de manière éhontée la main-d'œuvre d'autres pays ?

Quand acceptera-t-on de considérer que le progrès technologique ne doit pas avoir pour conséquence la destruction de l'activité salariée? Quand ouvrira-t-on les yeux sur la nécessité de créer des emplois d'utilité sociale plutôt que d'indemniser les chômeurs?

- M. Charles Fèvre. Il fallait le faire!
- M. Bernard Davoine. Quand définira-t-on l'homme autrement que par une fonction de production-rentabilité?

Ce sont là des pistes essentielles pour la restauration de l'emploi mais aucune n'est abordée dans votre projet de loi quinquennale relatif au travail et à l'emploi. Nous aurions pourtant été nombreux dans cette assemblée, audelà des clivages politiques, à adhérer à un projet soustendu par ces objectifs. Vous ne l'avez pas voulu, monsieur le ministre, ou vous ne l'avez pas pu. Je le regrette

profondément car c'eût été alors un projet de société novateur et efficace pour inscrire dans la durée la reconquête de l'emploi et de la dignité humaine. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à Mme Roselyne Bachelot.

Mme Roselyne Bachelot. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, nous voilà, avec le plan quinquennal pour l'emploi, au cœur d'un dispositif cohérent mais où l'on peut noter – avec regret – l'absence de dispositifs concernant les personnes handicapées. Pourtant celles-ci sont un point central du problème de l'emploi, soit que la montée du chômage ait rendu encore plus aléatoire leur accès au monde du travail, soit que leur handicap nécessite un accompagnement lui-même créateur d'emplois.

Cette absence est d'autant plus inexplicable que votre projet de loi, monsieur le ministre, va dans le bon sens et qu'on a parfois le sentiment que votre stylo s'est levé pour laisser – à d'autres? – le soin de traiter le dossier « emploi et handicap ».

Examinons ensemble le cadre qui forme l'armature de ce plan quinquennal. Nous y trouvons quatre axes forts : améliorer le dialogue social, réduire le coût du travail, développer les emplois de service, rénover la formation professionnelle.

L'amélioration du dialogue et des conditions de travail doit s'appliquer aux personnes handicapées. Pour celles qui sont employées en milieu ordinaire, le bilan de la loi de 1987 est largement positif.

Mais une clarification du rôle de l'AGEFIPH est urgente et celle-ci doit allier l'imagination et l'efficacité. Elle doit se rapprocher des entreprises pour leur proposer des actions concrètes qui se traduiraient par des exonérations de la taxe. On pourrait imaginer dans les grandes entreprises la création d'un poste ou d'une mission « travailleurs handicapés ». L'AGEFIPH pourrait aussi intervenir directement dans l'entreprise pour définir des postes qui peuvent être occupés par des handicapés et prévoir les adaptations nécessaires. Dans ce domaine, la rédaction de l'article 13 nécessiterait une explication quant aux répercussions sur les quotas et le décompte des bénéficiaires de la loi de 1987.

Il conviendrait aussi que les dispositions de l'article 5 relatives aux créateurs d'emplois puissent s'appliquer aux travailleurs reconnus handicapés par la COTOREP. Et pour celle-ci, à quand la téorganisation prévue par MM. Gillibert et Soisson mais que nous attendons toujours?

Pour les personnes employées en milieu protégé, outre la crise grave qu'elles traversent, les deux types de structures – ateliers protégés et CAT – souffrent de l'absence de reconnaissance de leurs droits sociaux. Ces droits doivent être étendus pour recouvrir le champ du droit commun en matière de représentation, d'expression, d'intéressement et de participation. Une attention particulière est nécessaire pour que les conditions de travail dans les CAT et les ateliers protégés soient équivalentes à celles observées en milieu ouvert.

Par ailleurs, si les personnes, du fait de la lourdeur de leur handicap, ne peuvent avoir accès au monde du travail, elles sont souvent « employeurs », soit elles-mêmes, soit par le biais d'associations ou de structures collectives. L'allégement du coût du travail pesant sur l'employeur leur sera particulièrement bénéfique. Le processus d'allégement des charges patronales d'allocations familiales

touchera en premier lieu ces personnels. Mais il eût été utile d'élargir aux petsonnes handicapées le champ des exonérations prévu à l'article 40.

Quant au ticket service, si cette mesure est excellente, elle risque parfois de poser des problèmes aux employeurs handicapés. Son emploi doit être facultatif et ne pas se substituer aux procédures actuelles, notamment en cas de recours à des aides à domicile de façon constante. La volonté de développer les emplois de service peut se voir contrecarrer par l'établissement de dispositifs contraignants.

Il faut améliorer le dialogue social, développer l'emploi, mais aussi rénover la formation professionnelle. Vous avez bien fait, monsieur le ministre, de recentrer les moyens de la formation autour de la région. Mais celle-ci doit voir clarifier ses compétences quand il s'agit de structures ou de programmes de formation destinés aux personnes handicapées. Je citerai un exemple: pour équiper un laboratoire de formation destiné à des malentendants, l'Etat et la région concernée se renvoient la balle depuis trois ans au prétexte que pour l'Etat, il s'agit de formation et pour la région, de structures destinées à des handicapés.

Il serait également utile que des associations représentant les handicapés et gestionnaires de centres de formation professionnelle soient représentées dans les centres régionaux de la formation professionnelle prévus à l'article 50.

Monsieur le ministre, que de chantiers à ouvrir : rôle de l'AGEFIPH, amélioration du fonctionnement des COTOREP et des OPSR, droit des salariés ateliers protégés et en CAT, adaptation des mesures destinées à favoriser les emplois de proximité aux handicapés, clarification du rôle de la région dans les structures de formation destinées à ces personnes. Mais, sans doute, toutes ces questions ne pouvaient-elles pas être traitées de façon subsidiaire à un texte déjà très étoffé. Elles méritent un examen spécifique et je ne doute pas qu'en étroite collaboration avec Mme Simone Veil, vous ayez à cœur de nous présenter très prochainement un projet de loi complet qui réponde à l'attente des handicapés et de leurs familles. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Philibert.

M. Jean-Pierre Philibert. Monsieur le ministre, vous confesserai-je que j'ai complètement modifié, après avoir entendu le Gouvernement et les précédents orateurs, le sens et la teneur de mon intervention?

En effet, si nul ne conteste que la question de l'emploi et du chômage esr explosive, les imprécarions, les tabous et la langue de bois n'en affectent pas moins les discours. Ce n'est pas nouveau puisque déjà, dans les années trente, Jacques Rueff avait fait scandale en soutenant que l'indemnisation augmentait le chômage. Tout le monde se souvient aussi des théories de Keynes, lors de la grande dépression, qui allaient à l'encontre des classiques à propos des systèmes de lutte contre le chômage.

Or, l'ampleur du phénomène que nous connaissons aujourd'hui, au moins en Europe, nous rapproche de cette situation de crise.

Beaucoup de choses ont été écrites pour expliquer le phénomène du chômage ainsi que ses disparités entre les pays et les continents. Mais si nous en savons aujourd'hui un peu plus sur les chômeurs et sur le chômage luimême, nous sommes étrangement démunis lorsqu'il s'agit de savoir comment réduire ce dernier.

L'expérience des socialistes français est à cet égard exemplaire. Lorsque le phénomène a commencé à se manifester dans les années soixante, après de nombreuses années de chômage 7éro ou presque, la réaction générale a été d'inspiration keynésienne : la faute incombait à une demande de travail insuffisante ; le Gouvernement, qui était censé réguler la croissance des entreprises à son gré par les dépenses publiques et la création monétaire, devait donc dépenser davantage pour dégager un surcroît de production ; les entreprises devraient alors embaucher davantage et le chômage disparaîtrait.

C'est la thèse que soutenaient encore, à la fin des années soixante-dix, après la première attaque de stag-flation, des socialistes comme Jacques Attali ou Jacques Delors. Leur diagnostic reposait sur le syllogisme suivant : puisque le Gouvernement peut décréter la croissance et puisque la croissance doit supprimer le mal du chômage, c'est un devoir moral et politique que de réclamer non pas la réduction, mais la suppression du chômage. Ceux qui ne sont pas d'accord sont donc partisans du mal, moralement condamnables ou récusés pour incompétence. Les socialistes, eux, sauraient résoudre le problème, là où la droite avait tergiversé par intérêt déflationniste ou par incompréhension fondamentale.

Mes chers collègues, on a vu la suite!

Sous les divers gouvernements socialistes, le chômage a passé la barre des deux, deux et demi, puis des trois millions de chômeurs pour atteindre les 3,2 millions lorsque nous avons repris les affaires en main. Je suppose qu'aujourd'hui, il ne se trouve plus guère de socialistes pour attribuer cette évolution soit à une scandaleuse mauvaise volonté des responsables politiques, soit à l'incompétence technique des économistes.

Pendant cette même période, monsieur le ministre, nous avons tous compris que les politiques macro-économiques, contrairement à ce que pensait Keynes d'ailleurs, n'avaient désormais qu'une prise de plus en plus faible sur la croissance dans des économies largement ouvertes sur l'extérieur et fortement concurrencées.

La solution réside-t-elle alors dans la construction européenne ou dans la libéralisation poussée à l'extrême de notre système économique? Pour ne pas parler la langue de bois, je répondrai malheureusement que je n'en crois rien, car les faits sont clairs: pour produire du chômage, la Communauté européenne est sans pareille, et cela est frappant si on la compare aux Etats-Unis, au Japon ou aux pays européens hors Communauté.

Les raisons n'en sont pas trop mystérieuses. On les trouve à la rencontre d'une gestion de l'économie et d'une forme de société. Dans un contexte marqué par la perte de sa compétitivité, l'industrie taylorienne, grosse employeuse de main d'œuvre peu qualifiée se trouve en position difficile. Dans des sociétés qui répugnent à traiter les hommes comme de vulgaires marchandises, une gestion libérale de l'économie rejette les moins performants du marché du travail. Si, aux Etats-Unis, le chômage, tout en fluctuant avec la conjoncture, ne connaît pas d'évolution historique systématique et reste un chômage de courte durée, c'est que la société américaine accepte, pour ses membres les plus faibles, une paupérisation dont il est douteux qu'elle puisse être érigée en modèle. C'est en s'écartant des dogmes libéraux absolus que la Suède ou le Japon résolvent seurs problèmes d'emploi. Au Japon, en particulier, des secteurs soigneusement protégés de la concurrence internationale, de la culture

du riz à l'industrie des cuirs et peaux, offrent de multiples refuges à ceux qui ne sont pas faits pour les risques du grand vent.

Ces phénomènes qui ont marqué le passé vont-ils disparaître dans l'avenir? Rien, sinon la foi aveugle dans les vertus du marché, ne permet de le penser.

Alors, que faire, monsieur le ministre?

La France ne peut s'accommoder de la réalité du chômage: plus de trois millions de chômeurs indemnisés, quatre millions et demi de personnes sans emploi stable, sont des chiffres que l'on ne peut admettre.

Certes, rien ne se fera sans la croissance, indispensable pour stopper le sous-emploi, rien ne se fera sans une amélioration de la compétitivité des entreprises, rien ne sera possible si l'on n'encourage pas à un peu plus de flexibilité. Mais il est un ensemble de mesures – et vous l'ayez bien compris, monsieur le ministre – qui sont au cœur du dispositif de lutte contre le chômage, ce sont celles qui tendent à favoriser la capacité d'insertion dans l'entreprise et, au-delà, dans le système économique.

En France et en Allemagne, le rapport des dépenses publiques pour l'emploi au produit national brut est comparable: entre 2 et 2,5 p. 100. Mais, alors que dans notre pays les dépenses sont essentiellement passives, c'est-à-dire indemnitaires, l'Allemagne a opté pour des dépenses actives : exonération de charges sociales, aides à la création d'emploi. Vous vous engagez, enfin et heureusement, dans cette voie, monsieur le ministre. Je vous approuve et je vous suis. Il faut donc réorienter - vous le faites - notre dispositif vers ces dépenses actives qui permettent l'insertion des jeunes et des chômeurs. C'est vrai, mes chers collègues, que l'insertion des jeunes constitue un immense échec et un gâchis du système éducatif français, surtout si on le compare au système allemand. Je ne reviendrai pas sur les chiffres, que M. Ueberschlag notamment connaît bien, concernant l'apprentissage en Allemagne et en France: d'un côté un système qui valorise l'apprentissage, celui de l'Allemagne, avec un million et demi d'apprentis, de l'autre, celui de la France où, au nombre d'à peine 200 000, ils sont considérés comme des sous-étudiants ou en situation d'échec scolaire.

Il convient donc, monsieur le ministre, de développer l'apprentissage et d'en faire une filière de formation professionnelle initiale, en l'intégrant mieux dans le système éducatif – ce que vous faites – en incitant les entreprises à accueillir les apprentis, en accroissant la qualité de l'enseignement théorique et pratique que leur est dispensé. Sur ce point, même s'il va dans le bon sens, je regrette que votre projet se montre un peu frileux sur la part réservée aux entreprises dans les sections d'apprentissage, notamment pour la détermination des programmes et sur leur réelle implication dans cette filière.

Pour ce qui est de l'insertion des chômeurs, la croyance en la supériorité des mécanismes de marché ne doit pas conduire à accepter les phénomènes d'exclusion. Le risque est réel qu'une partie de la population française s'installe dans une situation prolongée de médiocre assistance et soit rejetée de la population active. Là encore, au niveau des collectivités locales et dans chaque bassin d'emploi, des actions décentralisées, menées en liaison bien sûr avec les régions, mais également avec tous les partenaires sociaux et les chambres de commetce et d'industrie, doivent être engagées sans délai.

Il en va de même de l'éradication nécessaire du chômage de très longue durée dont la part relative dans le chômage total est particulièrement élevée en France. A la

réponse administrative dérisoire et archaïque de votre prédécesseur doit être substituée une réponse moderne du système productif lui-même.

L'ANPE doit être profondément réformée, monsieur le ministre, et plus encore que vous ne le proposez; elle doit être décentralisée, transformée en entreprise associant dans son capital l'Etat, les collectivités locales, les entreprises, les régions, afin de mettre en place des systèmes informatisés, modernes, efficaces de diffusion des offres d'emplois, de rapprochement de l'offre et de la demande, d'adaptation aux cas individuels, avec notamment la promotion des emplois à temps partiel. L'emploi est la priorité de tous. Sa gestion ne peut être laissée à une bureaucratie étatique.

M. Germain Gengenwin. Très bien!

M. Jean-Pierre Philibert. Monsieur le ministre, je m'aperçois qu'en définitive, j'ai très peu parlé de votre projet de loi.

M. Michel Giraud, ministre du travail, de l'emploi et de, la formation professionnelle. Mais si, tout de même!

M. Jean-Pierre Philibert. Suis-je pour autant sorti du sujet? (Sourires.) Je ne le pense pas.

Ce plan est-il donc si mauvais qu'il faille pudiquement, ne point l'évoquer? Je ne le pense pas non plus.

Je me suis donc interrogé sur les raisons des réricences que nous avons, les uns et les autres, exprimées au cours du dialogue que nous avons eu avec vous, dialogue approfondi, fouillé, que nous vous remercions d'avoir voulu et initié, bien qu'il fusse parfois difficile, ce dont je conviens. Pourquoi cette réserve? Si le plan n'est pas mauvais, s'il apporte – même si l'on peut aller encore plus loin – des réponses positives...

M. René Carpentier. Il n'est pas mauvais, mais il n'est pas bon!

M. Jean-Pierre Philibert. ... d'où vient notre sentiment de gêne? En fait, le projet de loi est quelque peu décalé par rapport à une situation de crise tout à fait exceptionnelle et il apporte des réponses classiques, bonnes par ailleurs, à un problème qui continue d'être évoqué et traité de façon classique, c'est-à-dire en termes de création ou de maintien d'emplois alors qu'il est d'une toute autre ampleur.

Je regrette que nous soyons trop frileux sur des formes de travail que sont prêts à accepter les jeunes dont les véritables besoins, aujourd'hui, ne s'expriment plus en termes d'emplois mais de revenu (Exclamations sur les bancs du groupe communiste.) et qui sont beaucoup plus ouverts que nous à des formules telles que les contrats à durée déterminée, les contrats de travail temporaire, la flexibilité ou le travail intermittent.

M. René Carpentier. Un petit boulot à 2 000 balles par mois!

M. Jean-Pierre Philibert. Pour ces dernières formes, nous devrions avoir un rôle un peu plus moteur, même si l'on ne manquera pas de me rétorquer, sur d'autres bancs de cette assemblée, le mot hideux de « précarité ». Comme si la situation elle-même n'était pas précaire et n'appelait pas des réponses mieux adaptées!

La prééminence dans notre droit du travail du contrat à durée indéterminée ne me paraît plus de mise. (Exclamations sur les mêmes bancs.) Montrons-nous donc plus offensifs sur ce chapitre!

M. René Carpentier et plusieurs députés du groupe communiste. Nous y voilà!

M. Jean-Pierre Philibert. Monsieur le ministre, nous vous apporterons bien entendu notre soutien, moins pour le texte que vous nous proposez. dont j'espère qu'il sera amendé dans le bon sens, que parce que nous vous savons personnellement prêt à une remise en cause drastique des règles du jeu entre tous les partenaires sociaux, remise en cause que nous appelons de nos vœux et que justifie la situation de crise où nous nous trouvons. Comme je l'ai lu dans la presse, c'est moins de réforme que nous avons besoin que d'une véritable révolution des esprits. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Olivier Darrason.

M. Olivier Darrason. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je souhaiterais m'arrêter un instant sur les problèmes de formation, et plus spécifiquement sur l'un des articles du projet, l'antépénultième, qui me paraît rassembler – et c'est peut-être sa vertir – rous les paradoxes de ce projet. Dernier article de fond, il dispose, en effer très modestement que « les comités régionaux de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'emploi sont consultés sur les programmes et les moyens mis en œuvre dans chaque région par l'Agence nationale pour l'emploi et par l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes. » Car c'est bien un paradoxe que de reconnaître l'importance de l'AFPA tout en lui accordant si peu de place dans ce projet.

Par les temps qui courent, si vous voulez bien me pardonner la trivialité de cette expression, il n'est pas si fréquent de voir une institution, formant plus de 170 000 stagiaires par an dans près de 200 lieux de formation répartis dans l'ensemble du pays, afficher un taux de réussire, c'est-à-dire un taux de placement, supérieur à 72 p. 100 l'an dernier. Aussi, je regrette, monsieur le ministre, que le Gouvernement n'ait pas davantage mis en avant cette structure dans son dispositif, mais je ne doute pas qu'il aura à cœur d'y parvenir dans le cadre de ses compétences réglementaires et au moyen de sa tutelle.

Cependant, et au risque d'être en contradiction légère avec certains de mes amis, je souhaiterais évoquer les limites réelles et les risques certains d'une régionalisation mal comprise de la formation qui affecterait cet outil

remarquable qu'est l'AFPA.

En effet, l'AFPA doit conserver son caractère national, qui découle de référentiels nationaux définis paritairement conférant aux stagiaires des titres professionnels reconnus par les branches. Que signifierait, de ce point de vue, un diplôme régional au moment même où la mobilité de l'emploi est un paramètre quasi obligatoire? De même, tout stagiaire, quelle que soit son origine régionale, doit pouvoir accéder à des centres de formation dont les spécialités sont, par nature, inégalement réparties sur le territoire. Sans doute, pour cela, faut-il consacrer l'homologation en tant que certification nationale apportée par le ministère du travail grâce à une ingénierie nationale centrée sur la formation au sein même de l'AFPA.

Enfin, il faut qu'existe, au niveau européen, une grande structure de formation professionnelle des adultes capable d'assimiler les grandes mutations techniques et des savoir-faire mondiaux.

Il est indispensable de donner un peu plus d'ambition à cette structure, dans sa gestion d'abord, en assouplissant davantage ses règles de fonctionnement pour les rapprocher de celles des entreprises, avec des objectifs chiffrés, des indicateurs et des critères et, bien sûr, des obligations de résultat.

Pour la déconcentration, c'est-à-dire la responsabilité des centres et leur responsabilisation, les structures d'action et de production pourraient être encore rapprochées du terrain par des contrats d'objectifs pilotés par la direction régionale.

Dans le cadre de la contractualisation qui doit exister entre l'AFPA et les conseils régionaux, on pourrait peut-êtte orienter certaines des activités de l'AFPA vers le maintien des emplois par une requalification des stagiaires ciblée cette fois sur les besoins des entreprises régionales.

Tel est, mes chers collègues, mon sentiment sur cet instrument unique et irremplaçable qui donne à ses usagers non seulement une seconde chance mais surtout une chance concrète et vérifiée de réinsertion dans le monde tant désiré de l'emploi.

Sans doute, monsicur le ministre, aurait-il fallu également évoquer, au-delà même des institutions, les nouvelles pistes de formation. Leur modernité consistera vraisemblablement de plus en plus en l'utilisation dès techniques modernes de communication. Or, pour la formation à distance, la législation est encore très inadaptée. Aussi proposerai-je à l'Assemblée et au Gouvernement, qui, je l'espère, l'acceptera, un amendement tendant à offrir un vrai statut aux stagiaires, de plus en plus nombreux, qui utilisent ce type de formation. (Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

- M. le président. La parole est à M. Michel Hannoun.
- M. Michel Hannoun. Monsieur le président, mes chers collègues, permettez-moi tout d'abord de souhaiter une bonne fête à M. le ministre et à M. le président de la commission des affaires culturelles.
- M. Denis Jacquat, rapporteur. Bonne fête à vous également!
- M. Michel Hannoun. Nous ne sommes pas des Romains disposant de machines, mais des Romains transformés par les machines, avait dit il y a un demi-siècle André Malraux.
 - M. Germain Gengenwin. Très bien!
- M. Michel Hannoun. Les machines nous ont transformés de travailleurs petmanents en travailleurs intermittents. C'est pourquoi le chômage, considéré il y a quelques années encore comme une défaillance de notre système, est devenu aujourd'hui une faille de notre société tout entière. Je n'hésite pas à considérer qu'il est la marque d'une crise de civilisation.

De plus, le chômage me paraît être la conséquence plus que la cause de cette révolution qui s'opère sous nos yeux sans que nous en mesurions toujours avec précision tous les effets. Si l'on admet – et je conçois que cela soit spontanément souvent difficile – que le chômage est bien une conséquence avant d'être une cause, cela nous impose, d'une part, de comprendre pourquoi et, d'autre part, d'essayer d'agir. Il ne faut pas, en tout cas, se laisser aller à un certain fatalisme ambiant qui augmente le chômage par des licenciements incompréhensibles et objectivement injustifiés. Nous le voyons tous les jours dans nos départements, et c'est le cas par exemple dans le mien chez Johnson and Johnson, Valisère et combien d'autres...

Il faut d'abord comprendre.

Quand la machine concurrence l'homme, quand l'automatisation valorise les uns pour éliminer les autres, quand le stress remplace l'effort physique, quel sens peut avoir une société qui, finalement, privilégie et organise l'exclusion au nom du progrès? Quel sens peut avoir cette société quand l'apartheid de l'âge en éloigne un jeune sur trois?

Cette perte de points de repère dans notre société s'accompagne d'une modification du sens du travail.

Notre rapport au travail a changé, d'abord parce que l'espérance de vie d'un homme, qui était de cinquante ans en 1900, est de soixante-quinze ans aujourd'hui. Un an de vie gagné tous les quatre ans au vingtième siècle! Cela a au moins une conséquence, c'est qu'une génération, la nôtre, doit subir les conséquences de cette accélération.

Notre rapport au travail a changé ensuite parce que l'organisation actuelle de notre temps de vie est fondée sur des rythmes hétités du dix-neuvième siècle. On rettouve cela aussi bien dans le monde du travail que dans le système éducatif: en gros, formation jusqu'à vingtdeux ans, travail jusqu'à soixante ans et retraite après. Ce rythme est dépassé. Quand on vit soixante-quinze ans, on dort vingt-trois ans en moyenne et on travaille sept ans. Est-il logique d'organiser une société sur .0 p. 100 du temps d'une vie? C'est là qu'est la révolution la plus essentielle de notre civilisation. Ne pas la prendre en compte ou, pis, la nier serait une erreur irréparable. Je pense que nous pouvons dessiner le contour d'une société bipolaire qui serait l'exact opposé d'une société duale, non pas la coupure entre deux catégories d'hommes, mais la participation de chaque personne à deux sphères complémentaires et opposées.

Je suis persuadé, par ailleurs, monsieur le ministre, que nous devons aborder le débat sur le partage, sur l'évolution, sur l'aménagement du temps de travail, bien sûr avec sérénité et sans passion, en évitant la démagogie des trente-cinq heures ou l'utopie de la facilité, en commençant aussi et d'abord par s'entendre sur les définitions. Il faut surtout et rapidement sur ce sujet éviter les malentendus. Un grand débat national le permettrait sûrement. Je suis prêt à faire des propositions très précises sur ce sujet.

Cela dit, si notre rapport au travail a changé, la place du travail, elle, n'a pas encore véritablement changé. N'oublions pas qu'en France, quand on rencontre quelqu'un qu'on ne connaît pas, on lui demande ce qu'il fait. Au Japon, on lui demande qui il est. Cette différence d'approche est significative du fait que le débat sur le travail est autant économique que culturel.

J'ai dit tout à l'heure qu'il fallait comprendre d'abord, essayer d'agit ensuite.

Votre projet de loi quinquennale, monsieur le ministre, s'inscrit directement dans l'action. Il est fondé sur le principe de réalité. Il ouvre des pistes indispensables et il concerne les trois institutions à la fois nécessaires et symboliques concernant le travail: l'école, l'entreprise et l'Etat. Ce sont les trois fronts intérieurs sur lesquels nous devons nous battre en priorité, car ces trois fronts ont trois défauts majeurs: l'inadaptation, l'inertie et la contrainte.

Avec plusieurs collègues, j'ai présenté des amendements tendant à renforcer les moyens d'agir qui sont à votre disposition. La commission des affaires sociales les a retenus. J'espère que vous les accepterez. Nous aurons l'occasion d'y revenir dans le débat article par article. Permettez-moi simplement d'insister ici sur leur esprit: lier de la manière la plus étroite possible l'aide accordée par l'Etat aux entreprises et aux particuliers à la création effective d'emplois, prendre clairement en compte les jeunes, en particulier ceux qui sont le plus en difficulté, notamment

à travers le rôle et l'action des missions locales pour l'insertion des jeunes. Robert Galley a exprimé parfaitement notre point de vue.

Monsieur le ministre, vous l'avez dit, ce projet de loi quinquennale est une étape importante. C'est la raison pour laquelle j'y souscris tout naturellement. Il a le mérite d'ouvrir la voie à plusieurs innovations. Permettezmoi de saluer notamment la proposition de ticket-service sur lequel on avait d'ailleurs commencé à réfléchir alors que notre président, M. Philippe Séguin, était ministre des affaires sociales. D'autres innovations devront être mises en œuvre. Je pense par exemple à une forme nouvelle de contrat juridique pour les emplois de proximité, à mi-chemin entre le droit civil, trop restreint, et le droit commercial, trop contraignant.

Le projet de loi que le Gouvernement soumet à notre examen est sans doute le premier cadre législatif et conventionnel de cette forme nouvelle d'économie qui devrait adapter le progrès à l'homme et non l'inverse. Cette forme nouvelle d'économie placerait le capital humain avant le capital financier et donnerait ainsi un autre souffle aux droits de l'homme appliqués cette fois à l'économie. Sans répéter 1789 sans répéter 1793, la France donnerait l'exemple d'une nouvelle révolution pacifique qui la replacerait en tête des nations. (Applau-dissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre)

- M. Germain Gengenwin. Cela exige des conversions!
- M. le président. La parole est à M. Frédéric Jalton.
- M. Frédéric Jalton. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je suis convaincu qu'une loi quinquennale sur l'emploi et la formation professionnelle est nécessaire pour inverser la logique de dégradation du marché du travail qui s'affirme, avec une conjoncture internationale mauvaise et en liaison avec les mutations internes.

Il faut, pour l'heure, faire face, envisager de bouleverser les procédures, les règles, les habitudes et les mentalités. Travailler à une loi sur l'emploi, c'est effectivement reconnaître que l'emploi ne peut plus dépendre que de la croissance et de la performance économique, que l'Etat doit jouer son rôle de régulateur, et traiter cetre question au sein d'un champ autonome qui est celui du social.

Dans cette perspective, prendre en compte l'homme et le champ social dans votre projet, monsieur le ministre, aurait été de nature à permettre effectivement la mise en œuvre d'une politique d'espérance à l'intention de ceux que la privation d'emploi entraîne dans l'exclusion et la marginalité, mais, plus généralement, de tous ceux qui mesurent à quel point les menaces d'explosion sociale se précisent faute d'interventions appropriées.

Malheureusement, vous n'allez pas jusqu'au bout. Les intentions que vous exposez créent effectivement l'espoir, mais ne se concrétisent pas dans les différents articles du projet. On n'y trouve pas en effet de mesures propres à développer l'emploi. Sans nier l'intérêt et l'impact de certaines dispositions relatives aux CES, au principe du temps de formation, de la simplification des procédures à l'égard des jeunes, il convient de regretter que l'essentiel des dispositions tendent à faire peser la réduction du coût du travail sur le salarié ou sur le système des protections sociales et à aider les entreprises sans contrepartie directe et perceptible sur l'emploi.

S'agissant de l'outre-mer et spécialement de la Guadeloupe, considérant le tissu économique, la situation dégradée des entreprises, l'ampleur du chômage et des phénomènes d'exclusion, l'état du dialogue social, il est clair que ces mesures constitueront autant de coups d'épée dans l'eau, mais, de surcroît, permettez-moi de souligner que certaines des dispositions comportent de graves menaces pour la paix sociale. Il en est ainsi spécialement de la fusion des institutions de représentation dupersonnel, qui remet en cause la fragile démocratie qui commence à s'installer dans nos entreprises.

L'ampleur du chômage aujourd'hui, et des phénomènes d'exclusion qu'il génère, appelle des solutions de fond qui pourraient naturellement être combinées avec certaines des mesures proposées concernant les entreprises.

Ces solutions de fond portent sur le partage du travail qui ne peut être totalement abandonné à la négociation des partenaires par branche.

Il faut aller plus loin, poser le problème du statut même du travail, de la réduction du temps du travail, qui, depuis 1945, en depit des progrès techniques réalisés, n'à pas été modifié.

Il faut par ailleurs, pour l'outre-mer, poser le problème de l'emploi en rapport avec le profil de la population, les difficultés de l'enseignement, les retards du développement, la situation des entreprises. Il y a lieu de redouter que l'emploi ne puisse venir aujourd'hui des entreprises et qu'il faille faire preuve d'imagination : créer de nouveaux services, de nouvelles prestations, redéfinir la notion même de l'emploi et engager plus directement l'intervention de l'Etat.

Une mobilisation de rous les acteurs me paraît indispensable à l'occasion de la réflexion qui précédera l'élaboration du projet que vous envisagez pour l'outre-mer.

- M. le président. La parole est à M. Jean Rosselot.
- M. Jean Rosselot. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, tout a été dit sur la lutte contre le chômage, tout a été étudié, envisagé. Le problème n'est pas, n'est plus d'ordre intellectuel, c'est une question de volonté.

Pour la première fois, le problème de l'emploi est, hors conjoncture économique, pris à bras-le-corps. Pour la première fois, le problème de l'emploi est traité à la fois de manière cohérente, ouverte et pragmatique, c'est-à-dire réaliste.

Le projet de loi manifeste une volonté d'innover, de faire se concerter les acteurs économiques et sociaux, d'appliquer la méthode expérimentale, d'évaluer les résultats pour les corriger, les améliorer, hors des préjugés et des rigidités.

L'annualisation du temps de travail est à cet égard un enjeu capital de la réforme. Rompant, comme vous l'avez dit, monsieur le ministre, avec l'emploi administré, cette disposition devrait nous permettre de passer des innombrables discours et vœux pieux aux réalités de la réduction et de l'aménagement du temps de travail.

Je voudrais, à cer égard, saluer la réaction salutaire du Premier ministre face aux plans de restructuration des grandes entreprises publiques, et j'appelle de mes vœux un comportement analogue de la part du Gouvernement face aux grands groupes privés. Je représente une région où sont installées de grandes entreprises comme GEC-Alsthorn ou Peugeot, et il y eut Bull!

Je regrette un peu, vu les récentes mesures annoncées par Peugeot, que le nécessaire n'ait pas été fait pour que les dirigeants de la firme du lion puissent anticiper l'application de la loi quinquennale, comme le recommande le Gouvernement. On peut déplorer par ailleurs que le projet de loi ne contienne aucune disposition concernant les travailleurs frontaliers, qui, on l'oublie souvent, représentent un facteur important pour les rentrées de devises, la consommation intérieure et le rayonnement à l'étranger des capacités productives des horames et des femmes de notre pays. Pourtant, les problèmes, les vides juridiques concernant cette catégorie sociale ne manquent pas, qu'il s'agisse de l'indemnisation du chômage, des conséquences de l'inaptitude au travail pendant une période de chômage, de la reprise d'une activité réduire, ou encore du financement de leur formation professionnelle.

Autre aspect important du texte, le droit reconnu à tout jeune de se voir offrir une formation professionnelle, et, en conséquence, de disposer de l'ensemble des informations de nature à lui permettre d'élaborer son propre projet professionnel.

Aux régions la responsabilité, hien sûr en concertation l'avec les acteurs économiques et sociaux, de faite émerger les l'filières à développer. Aux responsables du monde économique, que l'on dit parfois insuffisamment engagés dans l'information sur les formations professionnelles, le soin de faire connaître les métiers qu'ils offrent. Aux pédagogues le soin d'accomplir leur tâche jusqu'à l'individualisation. Aux familles, enfin, le soin de choisir l'orientation des jeunes, à la lumière de ce dispositif désormais amplifié et renforcé.

Monsieur le ministre, pour donner toute sa force et sa cohérence à ce dispositif, il faudrait, me semble-t-il, conférer - je vais assez loin - un catactère d'opposabilité aux plans régionaux de formation professionnelle, dans la mesure où ce sont des documents concertés, pour éviter dispersion ou impasse, qui peuvent être le fait, liberté oblige, de tel ou tel établissement en mal de singularité.

Par ailleurs – et je déposerai un amendement en ce sens – je souhaite que soit complété l'article 37 concernant l'information sur les formations professionnelles et faire en sorte que, dans cette action, les collectivités locales s'associent aux conseillers d'orientation, aux compagnies consulaires et aux représentants socioprofessionnels.

Peut-être faudrair-il institutionnaliser, instrumentaliser ce nouveau dispositif, pour lui donner, je le tépète, un plein effet de force et de cohérence.

En conclusion, monsieur le ministre, vous êtes sur la bonne voie pour une grande querelle : celle de l'homme, « la seule qui vaille » aurait dit le général de Gaulle.

Mais nous savons que tour est dans l'exécution. La réussite en politique, au sens de gestion de la cité, c'est 10 p. 100 de bonnes mesures et 90 p. 100 de bonne communication. Votre travail de législation va bientôt s'achever; votre travail de mobilisation va commencer. Je souhaite qu'il réussisse et que toutes les énergies soient mobilisées dans notre pays autour de l'emploi. (Applau-dissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

- M. le président. La parole est à M. Claude Goasguen.
- M. Claude Goasguen. Puisque l'intervention générale du président de mon groupe, Charles Millon, aura lieu cet après-midi et que j'en suis pleinement solidaire, je me dispenserai de commentaires généraux sur le projet qui nous est soumis et je limiterai mon propos à deux aspects ponctuels: le travail clandestin, évoqué par l'article 23, et la formation professionnelle visée d'une manière générale par le titre III et, plus précisément par les articles 44 et suivants.

Il s'agit là, mes chers collègues, d'affaires très lourdes en matière sociale. Je me contenterai d'énumérer quelques chiffres. On n'a pas souvent parlé de chiffres depuis hier. Il conviendrait pourtant de parler d'évaluations un peu précises sur les rentes de situation, qui sont, hélas! l'apanage de notre secteur social. Certes, le travail clandestin, monsieur le ministre, est, par nature, difficile à évaluer puisque clandestin. Mais nous disposons toutefois de quelques éléments que je vous livre brutalement.

Un rapport de l'INSEE, en 1988, évaluait à 62 milliards de francs le chiffre d'affaires du travail clandestin, sans compter le travail domestique ni l'agriculture. Si l'on fait une projection par rapport aux chiffres antérieurs, ceux de 1985, et sachant que le travail clandestin n'a pas diminué, tant s'en faut, on atteint vraisemblablement cette année un chiffre d'affaires de 100 milliards de francs

De manière un peu plus précise, la Fédération nationale du bâtiment en 1986 – là encore trois ans, et trois ans qui ont été lourds pour le travail clandestin – évalue à 40 milliards de francs le chiffre d'affaires issu du travail clandestin, c'est-à-dire plus de 10 p. 100 de l'activité de ce secteur. En réalité, c'est probablement 250 milliards de francs que représente l'économie souterraine dont les revenus ne sont pas déclarés aux pouvoirs publics et qui représentent, je le souligne, une valeur ajoutée comparable à celle de branches importantes de notre vie nationale, comme l'agriculture ou l'énergie tout entière.

Par conséquent, monsieur le ministre, le travail clandestin n'est pas une petite affaire. Or les réactions tant de l'Assemblée que des gouvernements successifs ne rencontrent pas suffisamment d'écho dans notre pays.

Je veux donc, de ce point de vue, rappeler deux ou trois éléments qui peuvent apparaître comme des détails, mais sont en vérité importants.

Premièrement, le travail clandestin est lié à l'immigration clandestine. Ces deux problèmes, qui étaient déjà des problèmes graves, aussi bien économiquement que socialement, sont désormais des problèmes cruciaux. Nous ne pouvons pas accepter, dans un pays comme le nôtre, que le travail clandestin promis à des immigrés clandestins conduise certains chefs d'entreprise à des attitudes qu'on ne peut pas comparer à autre chose qu'à celle des négriers du xx siècle.

M. Germain Gengenwin. C'est vrai!

M. Claude Goasguen. Ce n'est ni admissible ni conforme à la tradition de notre pays.

Nous ne pouvons pas non plus laisser dire que le travail clandestin est, au fond, un système D à la française. Il y a quelques années, le travail au noir ou le travail clandestin, qui n'en profitait pas? En réalité, ce n'est plus du tout la même chose. Désormais, il s'agit d'un problème de société et il faut donc prendre les moyens d'y remédier.

Or, monsieur le ministre, si votre projet de loi, et notamment l'article 23, est satisfaisant – je le dis tout net car vous avez subi quelques critiques –, il manque l'essentiel, c'est-à-dire l'application des dispositions législatives.

Je souhaite, de ce point de vue, que soient décidées deux mesures.

La première est qu'on puisse se livrer en France à une vaste campagne d'information sur le travail clandestin, car il faut sortir de la logique du système D. Il faut expliquer qu'il n'est pas admissible que des chefs d'entreprise disent cyniquement à la télévision qu'ils ont pu boucler leur contrat grâce à l'aide du travail clandestin.

Ce n'est pas possible; ce n'est pas convenable.

M. Eric Raoult. C'est vrai!

M. Claude Goasguen. Et puis, il faut donner aux inspecteurs du travail et aux forces de police des moyens réels d'investigation.

Ceux-ci existent, mo sieur le ministre, et je vous demande qu'en application de cet article 23 vous puissiez donner à votre administration ainsi que M. le ministre de l'intérieur à la sienne des moyens qui soient à la mesure des ambitions et de la dignité de notre pays dans ce domaine. (« Très bien! » sur les bancs des groupes de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Après avoir dit du bien de votre projet, je formulerai quelques remarques dans la deuxième partie de mon exposé.

S'agissant d'abord de la formation professionnelle -d'autres vous le répéteront -, nous estimons que, si vous avez été dans la bonne direction, cinq ans pour décentraliser la formation professionnelle - encore qu'il s'agisse d'ailleurs plus d'une déconcentration que d'une décentralisation -, c'est beaucoup. L'évolution de la situation sociale sera telle que nous serons bien obligés d'aborder le sujet avant cinq ans.

J'en viens au point que vous évoquez à l'article 44, c'est-à-dire celui du financement de la formation professionnelle – vous voyez qu'une certaine logique règne dans mon intervention, celle de pourfendre les bastilles, car, si le travail clandestin est une rente de situation, le financement de la formation professionnelle est une autre rente de situation du social.

M. Germain Gengenwin. Eh oui!

M. Claude Goasguen. Monsicur le ministre, est-il raisonnable de laisser les 100 milliards de francs de fonds publics versés en matière de formation professionnelle sans contrôle véritable - sauf par quelques personnes tout à fait dévouées mais manquant de réels moyens de contrôle sur la qualité du service qui est dû -, sans contrôle de qualité, sans contrôle d'évaluation, sans vérification même des horaires des stages ainsi diffusés.

Est-il possible de laisser jouir d'une telle rente de situation des gens qui en bénéficient depuis la naissance de la formation professionnelle?

Je n'oublie pas que la même critique peut être adressée aux fonds privés de la formation professionnelle. J'aimerais connaître quel niveau atteint la déperdition de matières lorsqu'est drainé l'argent du privé vers la formation professionnelle dans les FAF, dans les ASFO, dans les diverses organisations qui pullulent pour trouver l'argent normalement destiné à la formation.

Monsieur le ministre, les moyens de contrôle sur une telle masse d'argent que votre projet de loi ébauche sont insuffisants. En vérité, il faut des mesures plus radicales.

Faudra-t-il que l'Assemblée demande une commission d'enquête sur le financement de la formation professionnelle dans ce pays? Faudra-t-il que l'Assemblée, saisie d'un scandale des planqués de la formation professionnelle, exige des mesures draconiennes? Nous avons tous intérêt, monsieur le ministre, à devancer la situation avant d'être mis devant le fait accompli.

M. Germain Gengenwin. Il faut un audit!

M. Claude Goasguen. Il y a quelques années, monsieur le ministre, on a parlé du scandale des « mises à disposition » de l'éducation nationale. Il faudrait d'ailleurs en reparler un jour.

M. Claude Demassieux. En effet!

M. Claude Goasguen. Dans le domaine de la formation professionnelle, le scandale est aussi grave. En effet, les gens employés dans ce secteur social ne travaillent pas tous réellement pour le social et la formation. Par conséquent, des mesures énergiques s'imposent.

Je souhaite, monsieur le ministre, que le groupe UDF soit entendu sur ces deux questions et sur les bastilles du social en général. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. Eric Raoult. Très bonne intervention!

M. le président. La parole est à M. Pierre Pascallon.

M. Pierre Pascallon. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, une véritable politique de l'emploi doit emprunter simultanément plusieurs axes, dont au moins quatre sont liés.

Premièrement – et c'est essentiel – tout faire pour favoriser la création d'emplois, notamment dans les secteurs exposés, grâce à la relance de l'activité économique et à la modification de l'organisation du travail.

Deuxièmement, tout faire pour libérer des emplois. On n'en parle plus suffisamment aujourd'hui, et je le regrette. Nous avons en tête l'exemple de l'emploi de secrétaire de mairie qui est occupé par un instituteur ou un gendarme à la retraite. Il y a manifestement là quelque chose à faire pour libérer des emplois.

Troisièmement, tout faire pour faciliter l'accès à l'em-

ploi et le retour à l'emploi.

Enfin, faciliter le maintien des emplois, freiner, voire

arrêter les suppressions d'emploi.

Il est sûr, monsieur le ministre, que votre projet de loi quinquennale emprunte l'essentiel de ces quarre pistes. Nous sommes tout particulièrement sensibles au fait qu'il aborde en particulier le dernier axe que j'évoquais, à savoir le problème du maintien des emplois. Il faut bien reconnaître, en effet, que, jusqu'à présent, la plupart des mesures ont trop exclusivement visé à inciter à la création d'emplois et à la création d'entreprises.

Or, dans la crise actuelle, la priorité des priorités, ce n'est pas seulement, ce n'est peut-être plus d'abord la création de nouveaux emplois, mais c'est aussi et surtout

le maintien de ceux qui existent.

Votre projet de loi prend, je le crois, à bras-le-corps cette dernière préoccupation, en créant notamment, dans le cadre des conventions du FNE, une « aide au temps réduit indemnisé de longue durée », partant de l'idée juste selon laquelle le temps partiel constitue et doit constituer de plus en plus une alternative aux licenciements.

Peut-on, monsieur le ministre, aller plus loin dans cette volonté de favoriser le maintien des emplois existants? Je pense tout spécialement au cas des entreptises artisanales, des PME-PMI, dont les dirigeants souhaitent, de par le caractère familial de ces firmes, n'avoir pas à licencier leurs employés, qu'ils connaissent personnellement.

Comment aider ces chefs d'entreprise qui maintiennent le plus longtemps possible leurs effectifs malgré la chute de leur carnet de commandes, en « pompant », si vous me permettez l'expression, sur leurs fonds propres ?

Le problème est difficile, mais je pense qu'il ne faut pas refuser de l'aborder sous les deux axes liés qu'il sou-

Premièrement, sur quels critères peut-on reconnaître qu'il faut aider une entreprise artisanale, une PME ou une PMI, pour l'encourager à maintenir ses effectifs malgré l'insuffisance de la demande?

Le critère devant permettre d'enclencher en quelque sorte l'aide est, bien sûr, l'existence et la reconnaissance d'un « sureffectif temporaire dû à des difficultés conjoncturelles prolongées ». La validité de cette situation de la firme devrait être authentifiée en quelque sorte par un inspecteur du travail spécialiste des questions financières, reconnaissant, ou non, que l'entreprise en cause serait en droit de demander l'autorisation de licencier son sureffectif, puisqu'elle en est à assumer sur ses fonds propres une « surcharge » de salaites et de charges sociales.

Deuxièmement, quelles modalités pourraient prendre cet encouragement pour l'entreprise petite ou moyenne à maintenir ses effectifs, malgré des difficultés conjoncturelles prolongées, plutôt que de les mettre à la charge de la collectivité en les licenciam ?

On peut imaginer, par exemple, une subvention qui serait allouée à ces firmes. Mais on peut penser aussi à des mesures fiscales. Il est possible, je le crois, d'envisager d'étendre de manière momentanée les mesures d'exonération de la taxb professionnelle accordées en cas de création aux entreprises qui accepteraient de maintenir des emplois qui devraient être supprimés eu égard à l'activité de l'entreprise. Cette exonération pourrait, selon le cas, être totale ou partielle, et éventuellement reconductible une fois.

Tout cela, je le mesure, monsieur le ministre, est difficile, mais e'est indispensable compte tenu de la gravité de la situation.

Il n'est d'ailleurs pas sûr, monsieur le ministre, que le dispositif que je suggère soit finalement plus coûteux que de payer des chômeurs. Et surtout, l'on éviterait ainsi à nombre de personnes le drame de la perte d'emploi.

Pour ce seul aspect humain, je pense que cette proposition mérite d'être érudiée. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

- M. le président. La parole est à M. Raymond Lamonagne.
- M. Raymond Lamontagne. Monsieur le ministre, sur ce dossier très important que vous proposez au cours de cette session extraordinaire à notre réflexion, puis à notre vote, beaucoup de choses ont déjà été dites.

J'ai entendu d'excellentes analyses appelant certains amendements, qui, je n'en doute pas, seront retenus.

J'ai aussi, et je le regrette, entendu des propos démagogiques et partisans, des critiques sans aucune justification.

Vous avez, au cours de l'élaboration de ce texte, reçu tous ceux qui ont souhaité s'exprimer sur ce sujet, principale préoccupation des Français et, partant, de ceux qui ont la charge de conduire le pays.

Ayant été de ceux-ci, je vous ai fait part de ma satisfaction, mais aussi de mes critiques. Vous êtes un homme de dialogue, monsieur le ministre. Vous avez non soulement écouté, mais entendu ceux qui ont souhaité apporter leur contribution à la réflexion engagée.

Suivant les conseils de Boileau, vingt fois sur le métier vous avez remis votre ouvrage. (Sourires.)

Le programme électoral présenté par les candidats RPR et UDF qui soutiennent aujourd'hui le gouvernement de M. Balladur n'a jamais prétendu régler le problème de l'emploi à court terme. Vous n'avez pas, monsieur le ministre, de baguette magique. Vous le regrettez peutêtre! Vous ne faites pas de miracle non plus. Les créations d'emplois ne se décrètent pas. Votre texte ne se prétend pas révolutionnaire; il est réaliste et il propose de

solides mesures, qui permettront, je n'en doute pas, de faire progresser notre pays vers une reprise économique et une réduction progressive du chômage.

J'ai entendu parler au cours de ce débat - n'est-ce-pas, mes chers collègues? - de remise en cause des acquis

sociaux.

Mme Muguette Jacquaint. C'est une réalité!

- M. Raymond Lamontagne. Comment peut-on parler d'acquis sociaux à des Français privés d'emploi! (Protestations sur les bancs du groupe communiste.) Le droit au travail n'est-il pas le principal acquis social?
- M. Michel Péricard, président de la commission. C'est vrai!
- M. Raymond Lamontagne. J'ai, par ailleurs, examiné très attentivement le projet de loi aujourd'hui en discussion. Même si, sur certains points, on peut le discuter et le critiquer, je n'ai rien trouvé qui puisse être considéré par quelqu'un de bonne foi comme un recul social. (Exclamations sur les bancs du groupe communiste.) D'ailleurs, si cela était, je ne voterais pas ce texte. C'est clair! (Rires et exclamations sur les mêmes bancs.)

Je n'ai pas le temps, dans les cinq minutes qui me sont imparties, de me livrer à une analyse exhaustive du projet, mais la réduction des charges sociales des entreprises en ce qui concerne les petits salaires est un engagement de notre programme et une bonne mesure qui peut et doit, non pas entièrement régler le problème du chômage mais relancer l'emploi. Il faudra, monsieur le ministre, y veiller, nombre de nos collègues l'ont demandé.

Ouvrir plus largement le dialogue social dans l'entreprise permettra notamment d'élargir la notion du temps partiel, et ce n'est pas rien. Le développement des emplois de services encouragera l'accès à l'emploi, et le ticket-service est une excellente mesure, personne ne peut dire le contraire. Les mesures en faveur de la formation professionnelle sont elles aussi indispensables compte tenu de l'inadéquation flagrante que nous avons tous constatée entre les emplois offerts localement et la formation donnée aux jeunes,

Une revalorisation de la formation professionnelle était, elle aussi, nécessaire. Cela exige une évolution des mentalités de nos concitoyens. Sur ce sujet, j'ai proposé, lors des réunions de travail préalables, quelques amendements dont vous avez bien voulu tenir compte, monsieur le ministre, car d'autres collègues vous avaient soumis des demandes identiques. Je vous en remercie.

Comme l'a fort bien dit notre collègue Michel Péricard, président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, votre projet va dans le bon sens.

- M. René Carpentier. Il ne pouvait pas dire autre chose!
- M. Raymond Lamontagne. C'est pourquoi, je le voterai sans états d'âme...
 - M. René Carpentier. Ce n'est pas une surprise!
- M. Raymond Lamontagne. ... et je demande à tous mes collègues de faire de même.

L'image de Michel Péricard, « l'inondation du chômage », est tout à fait appropriée. Stoppons l'inondation en votant cette loi. Ensuite, nous pourrons aller plus loin sans attendre cinq ans, comme l'a dit Michel Péricard, et je partage tout à fait son point de vue. Il s'agit, certes, d'un plan quinquennal, mais nous pourrons, après le vote de cette loi, prendre d'autres mesures qui permettront de reconstruire autrement, le plus activement possible, notre économie et de mettre fin complètement – sans régler le

problème tout de suite -, au fléau que constitue le chômage, lequel nous pèse comme il pèse à tous les Français. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

- M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Virapoullé.
- M. Jean-Paul Virapoullé. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans le domaine du traitement économique du chômage, je crois que la critique est facile mais que l'art est difficile.

Il suffit pour s'en rendre compte d'analyser les complaintes de l'opposition, qui a trop eu tendance, liier, à oublier les échecs successifs de ses divers plans de traitement du chômage.

- M. René Carpentier. Ça n'étaient pas les nôtres!
- M. Jean-Paul Virapoullé. Vous faisiez partie de la majorité présidentielle, mes chers collègues, de 1981 à 1984, vous étiez tantôt à l'intérieur de la majorité, tantôt à l'extérieur. Assumez vos responsabilités!

Mme Muguette Jacquaint. Il y a longtemps que nous combattons les mesures qui ont été prises!

M. Jean-Paul Virapoullé. Il suffit aussi de se référer – et je marque là notre déception en tant qu'élus – aux maigres propositions des syndicats patronaux comme des syndicats ouvriers, qui sont en quelque sorte tétanisés face à ce problème et qui nous donnent, par leur attitude, la mesure des réformes en profondeur qu'il convient de mettre en œuvre pour obtenir des résultats tangibles.

Oui, je crois qu'il faut élaborer un nouveau projet de société, ce qui suppose que nous fassions œuvre d'humi-

lité, de courage et d'imagination.

Il s'agit, en fait, de conquérir de nouvelles libertés. Et à ceux qui campent, comme certains personnages haut placés de l'Etat, sur de prétendus acquis sociaux, il est bon que la majorité rappelle ici qu'il n'est pire forme d'exclusion que celle du chômage, et qu'un revenu que l'on obtient par l'assistance n'est pas source de dignité, n'est pas source d'insertion.

C'est la raison pour laquelle nous affirmons que ce qui est vrai pour la métropoie est également vrai pour l'outremer. Nous estimons -- et il suffit pour s'en convaincre d'écouter les critiques qui lui sont adressées - que cette loi est une bonne loi. (Exclamations et rires sur les bancs du groupe communiste.)

Ne riez pas, messieurs de l'opposition, alors que vous avez tant échoué! Mais elle ne peut, à elle seule, résoudre tous les problèmes. Elle représente un point de départ et non une fin offrant toutes les solutions. Nous allons donc poursuivre avec vous la réflexion, monsieur le ministre.

Dans les départements d'outre-mer, que vous connaissez bien, le chômage est trois fois supérieur à ce qu'il est en métropole. Il est d'autant plus inacceptable qu'il frappe une part croissante de notre jeunesse: plus de la moitié des chômeurs ont moins de vingt-cinq ans. Il faut donc bâtir un nouveau projet de société. L'intergroupe réunissant des députés et sénateurs de diverses opinions politiques travaille, en parfaire concertation avec le ministère des départements d'outre-mer, avec le vôtre et avec celui de l'éducation nationale, à la mise en place d'une loi d'orientation. Celle-ci vise à mieux responsabiliser nos populations, à renforcer notre système scolaire pour l'orienter vers la réussite, à mieux coordonner nos actions en matière de formation et à transférer du domaine de l'assistance, en particulier du RMI, vers le domaine de la production la solidarité nationale.

Cette loi d'orientation ne prétend pas tout régler mais elle comporte plusieurs axes sur lesquels je voudrais appeler rapidement l'attention.

Premier axe : il faut réformer le système éducatif. Pour la métropole comme pour l'outre-mer, une loi quinquennale sur l'emploi doit être accompagnée d'une loi de réforme du système éducatif. Si on ne procède pas de cette façon on va encore se tromper. Nous estimons que le collège à tronc unique a fait son temps. Les enfants ont des capacités différentes. A partir de la quatrième, tout jeune Français, qu'il habite en métropole ou dans les départements d'outre-mer, a droit à un projet éducationformation. Le collège doit avoir un tronc commun pour l'enseignement général et deux troncs diversifiés : un pour l'enseignement technique et un autre orienté vers l'apprentissage. Progressivement, la part de l'apprentissage, la part de l'enseignement technique augmentera et la part de l'enseignement général diminuera. C'est cela valoriser l'apprentissage, valoriser l'enseignement technique, bâtir une société de responsabilité et de dignité.

Deuxième axe : il faut aller plus loin que cetté loi. Nous voulons créer dans les DOM un guichet unique, un institut régional de la formation, de l'emploi et de la mobilité. En métropole, on compte 35 000 organismes qui prétendent faire de la formation.

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Trente-six mille.

M. Jean-Paul Virapoullé. Leur nombre a dû augmenter depuis qu'ont été établies les statistiques dont je dispose.

Il est par ailleurs difficile de valider les formations. Nous proposons donc de créer outre-mer un institut régional de la formation professionnelle et de l'emploi qui regrouperait les différentes missions : formation, recherche de la mobilité, évaluation, suivi des formations, coordination de l'action des missions locales.

Je n'ai pas peur de dire qu'il faudrait instituer un SMIC pour les jeunes d'outre-mer.

Mme Muguette Jacquaint. Il existe déjà! C'est le contrat emploi-solidarité!

- M. Jean-Paul Virapoullé. Ceux qui travaillent et sont des « nantis du travail » peuvent toujours montrer du doigt ceux qui sont au chômage et leur dire : « Restez où vous êtes, on s'occupe de vous. On va organiser un défilé le 12 octobre, au terme duquel vous aurez un boulot. » Aucun défilé ne fournit un boulot! (Protestations sur les bancs du groupe communiste.)
 - M. Denis Jacquat, rapporteur. Très bien!
- M. René Carpentier. N'ayez pas tant de mépris pour les travailleurs!
- M. Jean-Paul Virapoullé. Mieux vaudrait se concerter et effacer tous les tabous qui sont en train de gangréner le débat sur l'emploi, mieux vaudrait viser des objectifs réels. Voilà le chemin! (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Les travailleurs ont besoin de boulot, pas de discours!

Mme Muguette Jacquaint. De travail, pas de « boulot », comme vous dites!

- M. le président. Pouvez-vous vous acheminer vers votre conclusion, mon cher collègue?
- M. Jean-Paul Virapoullé. J'y arrive, monsieur le président.

Je ferai deux propositions.

M. le président. Rapidement!

M. Jean-Paul Virapoulié. Il faut redéfinir un nouvel équilibre entre le traitement social et le traitement économique du chômage. Ainsi, à la Réunion, 1 milliard de francs sont affectés au RMI, 1 milliard de francs à l'ASSEDIC et 500 millions aux CES, soit 2,5 milliards de francs au total. J'affirme qu'on n'a pas le droit de laisser en l'état les contrats de retour à l'emploi. Imaginons ensemble, en laissant de côté ces conservateurs finalement frileux, un système suffisament attractif, souple et incitatif pour faire passer de plus en plus de personnes du RMI vers les CES et des CES vers les contrats de retour à l'emploi. Allégeons les charges sociales et la masse salariale outre-mer.

Et comme le budget de l'Etat, après dix années de gestion de gauche, est un véritable gruyère du fair des déficits (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République), je ne vous demanderai pas plus de moyens, je dirai simplement que, outre-mer, il faut faire payer la relance de la production par la consommation.

- M. le président. Je vous en prie, mon cher collègue, dépêchez-vous : vous avez déjà dépassé votre temps de parole de deux minutes trente.
- M. Jean-Paul Virapoullé. Veuillez m'excuser, monsieur le président! Je vous remercie de votre indulgence : encore une minute!

Nous avons, outre-mer, un octroi de mer et une TVA dont le taux est différent de celui de la métropole; nous réfléchissons actuellement, avec le ministère de l'économie, à l'instauration d'une « TVA sociale » ou d'un octroi de mer-développement, voire à une combinaison des deux, afin de pouvoir abaisser les charges sociales dans les secteurs à développer ou à protéger. Il n'y a pas de miracle: si on n'allège pas le coût du travail à un moment ou les activités se délocalisent, les DOM ne prendront pas leur place dans le circuit de la production internationale.

En conclusion, nos populations souhaitent un projet de développement pour affronter les temps difficiles qui sont devant nous. Mais il ne peut y avoir de projet de développement sans projet de société. Ce projet de société ne repose pas sur une assimilation des lois de la métropole: cette idée est très importante et doit marquer la législature. Nous sommes largement majoritaires et nous pouvons tracer une autre voie. Les lois de la métropole ne doivent pas être assimilées ou légèrement adaptées dans les départements d'outre-mer: il faut parvenir à un nouveau système législatif et normatif reposant sur le courage et sur la volonté de développement.

Bâtir un nouveau projet de développement fondé sur un nouveau projet de société afin d'accroître la responsabilité et la dignité outre-mer, tel est le souhait de nos populations. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

- M. René Carpentier. Des mots!
- M. le président. La parole est à M. Jean Geney.
- M. Jean Geney. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je rappelle tout d'abord que je m'inscris entièrement dans les objectifs et les modalités d'application de ce projet de loi quinquennale relatif au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle. Un projet de loi unique dans son contexte, progressiste dans sa logique et pleinement consensuel dans son élaboration puis dans son application.

Unique...

M. René Carpentier. Inique!

M. Jean Geney. ... car c'est la première fois qu'un gouvernement présente un dispositif qui engage et encadre toute une législature pour la mise en œuvre continue et rationnelle de dispositions relatives au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle.

J'insisterai sur une réflexion qui anime le cœur de ce projet mais qui devra aussi dynamiser les prochains volets législatifs en ces domaines. On peut la résumer par la recherche de la quadrature d'un cercle passant par quatre points : emploi, activité, formation et solidarité. Une recherche dans laquelle se perdent et se fourvoient trop souvent les ayants droit et les institutions en manifestant des comportements aussi variés qu'aberrants comme chercher un emploi alors qu'il suffirait d'une activité à temps partiel,...

Mme Muguette Jacquaint. Les gens ne vivent pas à temps partiel!

M. Jean Geney. ... comme choisir une formation ou une activité de solidarité en fonction de sa rémunération et non de sa finalité, ou, pis encore, en se faisant piéger par l'assistanat simplement parce que le passage de la non-activité à la vie active est, en fin de compte, financièrement peu motivant.

On confond, hélas! trop souvent ce qui relève de la solidarité et ce qui relève de la formation. On ne remettra pas la France au travail tout en répondant aux besoins des employeurs si l'on perdure dans l'obsession de créer des emplois. Favorisons la création d'activités qui déboucheront, certes, sur des emplois, mais surtout sur des rémunérations qui ne seront pas des emplois au sens où on l'entend habituellement, mais qui constitueront des revenus pour les ménages.

La situation actuelle résulte de l'agrégation successive de logiques et de réglementations qui, bien que louables, sont complexes pour les individus et lourdes à gérer pour l'Etat.

La confusion à laquelle elle a donné lieu a débouché sur une certaine perversion du système qui, à terme, pourrait plonger dangereusement notre société dans un assistanat généralisé que ne souhaitent ni les uns ni les autres.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, je me réjouis que le texte pose ce problème dès aujourd'hui, y apporte, dans sa logique, des solutions concrètes et qu'il prépare celles de demain, plus particulièrement afin d'entayer au plus vite l'accroissement inquiétant du chômage des jeunes diplômés, de favoriser les activités à temps partiel tout en mettant un terme à la perverse quadrature du cercle dont j'ai parlé, et afin de lutter contre le développement du travail au noir.

Peut-être pourrait-on, dans ce cadre, étendre aux entreprises intérimaires les allégements de cotisations et de charges et, parallèlement, encourager les emplois familiaux et de proximité.

Je tiens par ailleurs à souligner la nécessité impérieuse de favoriser certains équilibres economiques. Je veux parler des délocalisations et des problèmes de la région de Sochaux-Montbéliard, qui souffre de la mono-industrie et se meurt aujourd'hui du fait de la situation de l'automobile. Je ne voudrais pas la voir succomber.

Nous devons renégocier les accords conclus, notamment avec les Japonais, dans le domaine de l'automobile.

Nous avons l'impérieuse nécessité de réexaminer, avec nos amis européens, le problème de la réimportation des voitures françaises à des tarifs qui déséquilibrent nos marchés et hypothèquen nos réseaux commerciaux.

Enfin, je propose un audit national afin d'étudier les effets pervers de l'application conjointe des mesures en faveur de l'emploi, des activités à temps partiel et temporaire, de la formation et de la so idarité, en vue de mettre un terme aux comportements que j'ai décrits.

Oui, comme tous les Français qui l'expriment aujourd'hui au travers de sondages concordants, j'ai confiance dans la politique menée par le Gouvernement pour lutter contre tous ces désarrois et sortir la France de la situation dans laquelle elle est plongée. Oui, le redressement de la France est engagé! Oui, le renouveau est en marche! (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique:

Suite de la discussion du projet de loi quinquennale nº 505 relatif au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle (rapport nº 547 de M. Denis Jacquat, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

A vingt et une heures trente, ttoisième séance publique:

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à treize heures.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale, JEAN PINCHOT